



## **L'AVENIR DES JEUNES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE**

*Mémoire présenté dans le cadre des consultations  
pour la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008*

*Juillet 2005*

# **MÉMOIRE DE LA CADEUL PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS POUR LA STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE 2005-2008**

*Document rédigé par le comité exécutif de la CADEUL 2005-2006*

## **CADEUL**

**Confédération des associations d'étudiants  
et d'étudiantes de l'Université Laval**

2265, pavillon Maurice-Pollack  
Université Laval  
Québec (Québec)  
G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-7931  
Télécopieur : (418) 656-3328  
Courriel : [cadeul@cadeul.ulaval.ca](mailto:cadeul@cadeul.ulaval.ca)  
Site Internet : [www.cadeul.com](http://www.cadeul.com)

Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DE L'ORGANISME</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	8
<b>CHAPITRE I : L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES</b> .....	9
<i>Un contexte social marqué du choc démographique</i> .....	9
<b>La famille au Québec</b> .....	9
<i>Le travail atypique : un obstacle à la fondation de nouvelles familles,</i> <i>un levier pour le choc démographique</i> .....	10
<i>Conciliation travail-famille</i> .....	12
<i>Conciliation études-famille</i> .....	13
<b>Les liens intergénérationnels : une pierre angulaire du choc démographique</b> .....	14
<i>Retraite anticipée ou chômage déguisé ?</i> .....	14
<i>Les clauses «orphelins»</i> .....	15
<b>CHAPITRE II : IMPORTANCE DE L'IMMIGRATION ET OUVERTURE SUR LE MONDE</b> .....	19
<b>La participation citoyenne, une forme d'intégration</b> .....	19
<b>Congrès Mondial des Jeunes</b> .....	21
<b>CHAPITRE III : LA RÉALITÉ DES RÉGIONS ET L'EXODE DES JEUNES</b> .....	23
<b>Dynamisme en région</b> .....	24
<i>Milieu scolaire</i> .....	25
<i>Milieu communautaire</i> .....	29
<i>Milieu des affaires</i> .....	29
<b>Développement culturel</b> .....	30
<i>Patrimoine</i> .....	30
<i>Les arts</i> .....	31
<i>L'immigration en région</i> .....	31
<i>Le tourisme en région</i> .....	32
<b>Diversité de l'économie</b> .....	33
<i>Ressources naturelles</i> .....	33
<i>Innovation technologique et économie du savoir</i> .....	34
<b>Fonds régionaux d'investissement jeunesse et forums jeunesse</b> .....	34
<b>CHAPITRE IV : LA SANTÉ DES JEUNES</b> .....	37
<b>Manque de dynamisme en région, paupérisation dans la métropole ?</b> .....	37
<b>Des dépendances chez les jeunes, au cœur du milieu universitaire</b> .....	38
<b>Le suicide : étudier la source des problèmes et s'attaquer au contexte</b> .....	39

<b>CHAPITRE V : L'ÉDUCATION</b> .....	41
<b>Le décrochage scolaire</b> .....	41
<b>L'accessibilité aux études</b> .....	44
<i>Le financement des universités : rôle de l'État, symbole d'accessibilité</i> .....	45
<i>L'accessibilité géographique et culturelle</i> .....	49
<b>Qualité</b> .....	51
<i>Spirale de décroissance</i> .....	51
<i>Évaluation de la qualité</i> .....	52
<i>Ressources pédagogiques</i> .....	53
<b>CONCLUSION</b> .....	57
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS</b> .....	59
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	69

## PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval, la CADEUL, représente les 28 000 étudiants de premier cycle et les 80 associations étudiantes des départements et facultés. Elle a pour mission de représenter ses membres afin de promouvoir et de défendre leurs droits et intérêts, notamment en matière pédagogique, culturelle, politique, sociale, économique et auprès de l'Administration universitaire.

### **Une mission à trois volets**

Les étudiantes et étudiants sont des citoyens à part entière; c'est pourquoi la CADEUL entend traiter avec autant d'importance les dossiers qui les touchent avant, pendant et après leurs études.

#### **Avant**

La CADEUL prône l'accessibilité aux études universitaires indépendamment de la capacité financière des individus. Elle s'intéresse particulièrement aux dossiers des normes d'admission et des critères de sélection. La CADEUL s'attarde aussi au régime d'aide financière pour qu'il soit juste et équitable.

#### **Pendant**

La qualité de la formation universitaire est un enjeu fondamental pour la CADEUL. Elle veille particulièrement aux normes d'évaluation, à la vie universitaire et à ce que le baccalauréat corresponde aux besoins des étudiants. Pour tout cela, la CADEUL assure la représentation étudiante dans toutes les instances de l'Université.

#### **Après**

La CADEUL se préoccupe de ce qu'il adviendra de ses membres et des conditions de vie qui les attendent une fois leurs études complétées. L'emploi et les normes du travail deviennent ainsi des priorités.

En avril dernier, le gouvernement du Québec remettait un document de consultation à la population pour élaborer sa Stratégie d'action jeunesse 2005-2008. En lisant le document, nous remarquons l'attention portée par le ministre délégué à la jeunesse sur des problématiques importantes, qui touchent particulièrement les jeunes. Parmi celles-ci, notons les liens intergénérationnels, la santé, l'éducation, l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que la présence des jeunes dans la société, notamment en ce qui a trait à l'engagement des jeunes dans leur milieu de vie et à la présence de ceux-ci dans les régions.

À l'heure du choc démographique, creusant un fossé entre les générations, ainsi qu'à l'heure de la globalisation, accentuant l'exode des régions dans la réalité locale, il nous semble primordial de se pencher sur de telles problématiques et de les approfondir afin de faire le point sur la condition sociale des jeunes au sein du Québec.

Dans le mémoire qui suit seront abordés trois thèmes centraux. Dans un premier temps, nous traiterons de la thématique de l'éducation en nous penchant sur l'accessibilité aux études ainsi que sur la qualité de celles-ci. Dans un deuxième temps, nous étudierons l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en considérant, d'une part, la condition des immigrants, et d'autre part, l'institution qu'est la famille au Québec ainsi que les problèmes que posent le travail atypique et la conciliation travail-famille et études-famille. Dans un troisième temps, nous dresserons un bref portrait de la santé des jeunes en traitant des problématiques tels la santé des jeunes dans la région de Montréal, les habitudes de vie en milieu universitaire ainsi que le suicide. Finalement, dans le traitement de ces trois thématiques, il nous semble nécessaire d'étudier deux problématiques, qui nous serviront de toile de fond dans la rédaction de ce mémoire, soient le choc démographique et l'exode des régions.

***Un contexte social marqué du choc démographique***

Après le baby-boom du milieu du siècle, la moyenne d'enfants par famille québécoise n'a pas cessé de diminuer. En effet, la hausse du contrôle des naissances à l'aide des moyens de contraception et l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail ont entraîné une diminution marquée du nombre de naissances. Cette situation nous mène maintenant à un constat quelque peu alarmant pour la société québécoise. Depuis les années 1970, le nombre moyen d'enfants par famille n'est plus assez élevé pour assurer le renouvellement de la population. De plus, au problème de l'insuffisance de la procréation s'ajoute celui du vieillissement de la population. Ces deux problématiques rassemblées confrontent la société québécoise à ce qu'on appelle communément le « choc démographique ».

Le choc démographique correspond à un réel renversement de la pyramide de la distribution de la population selon l'âge des individus. D'une part, la population à l'âge de la retraite constituera environ 28,4% de la population québécoise en 2041 tandis qu'elle ne formait que 5,3% de celle-ci en 1941. D'autre part, les jeunes âgés entre 0 et 14 ans, qui constituaient 32% de la population en 1941, ne constitueront que 12,8% de la population en 2041 (FEUQ : août 2004). Cela engendrera de lourdes conséquences pour la société québécoise, notamment le déclin de la population active, des difficultés d'endettement de l'appareil gouvernemental et des demandes de soins de santé croissantes venant des personnes âgées. Ainsi, on prévoit qu'en 2041, nous serons que 2,1 travailleurs pour un retraité comparativement à 11,9 travailleurs pour un retraité en 1941, alors que l'on sait pertinemment qu'il faut trois personnes actives pour subvenir aux besoins d'un retraité. Il y aura là un problème majeur qui viendra certainement influencer les différentes sphères sociales ainsi que l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

***La famille au Québec***

Depuis les deux dernières décennies, l'indice de fécondité est en chute libre au Québec. Dans la première partie du XIXe siècle, les familles comptent une moyenne de 7 enfants. Entre les années 1851 et 1921, on compte en général 5 enfants par famille. Puis de 1921 à 1937, avec l'urbanisation ainsi que la crise économique de 1930, on remarque une chute considérable de l'indice de fécondité, qui est désormais à environ 3,2. Puis, le Québec connaît le phénomène du baby-boom, qui s'étendit du début des années 1940 jusqu'à la fin des années 1950. Depuis 1971, avec l'arrivée des moyens contraceptifs sur le marché, l'indice de fécondité stagne à 2,1 enfants par famille (Valois, 1998 : 91).

La famille québécoise, suivant le contexte social dans lequel elle évolue, est en constante transformation. Les années 1970 sont truffées de ruptures et d'événements significatifs pour le Québec. C'est la fin des « trente glorieuses », de la régulation du pacte fordiste. C'est aussi la crise du pétrole et de l'inflation, qui entraînera le Québec dans une crise économique importante. À cette même période, la famille connaît des changements significatifs, ce qui laisse croire à plusieurs qu'elle est en disparition. Cette mutation s'illustre par une baisse considérable des mariages ainsi que des unions libres et à l'inverse une hausse des divorces, mais également par la dégradation du modèle traditionnel. Alors que les institutions religieuses perdent de leur autorité, qu'on laïcise les institutions, qu'une montée du mouvement féministe s'effectue, on réévalue, par la même occasion, le modèle traditionnel à travers duquel s'effectue la division sexuelle des tâches. Celui-ci est largement critiqué, puis remplacé par une conception plus égalitaire de l'institution familiale. À partir de ce moment, les rôles familiaux sont répartis de façon beaucoup plus complémentaire et, dans cette même lignée de change-



ments, la famille devient un lieu de sécurité affective et de soutien à l'autonomie des enfants plutôt qu'un lieu où règnent l'autorité patriarcale et le respect de la hiérarchie. (Valois, 1998 : 57)

### ***Le travail atypique : un obstacle à la fondation de nouvelles familles, un levier pour le choc démographique***

Depuis les années 1970, nous assistons à une transformation des fonctions familiales à l'intérieur de la société québécoise et nous remarquons certaines difficultés en ce qui a trait à l'accomplissement de ces fonctions. Si une bonne partie du rôle des parents à travers l'institution familiale est de soutenir l'autonomie de leurs enfants, tous n'arrivent pas au même résultat. Parce que l'acquisition d'une véritable autonomie n'est pas seulement synonyme de quitter le nid familial et de décrocher son diplôme, l'acquisition de l'autonomie de l'individu passe également par la prise de possession de la place qui lui revient en tant que citoyen. Elle passe aussi par l'accomplissement de ses études, par l'acquisition d'un travail suffisamment rémunéré pour subvenir à ses besoins et éventuellement par les besoins de ses futurs enfants. À ce sujet, ce n'est pas un hasard si on assiste à un démantèlement du modèle familial traditionnel de même qu'à une baisse de l'indice de fécondité depuis la fin du fordisme des années 1970.

Combinées au développement du travail comme source de l'identité sociale, les modifications à l'organisation du travail dans les entreprises engendrent une spirale de dégradation des conditions de travail qui touche directement les jeunes et qui affecte leurs capacités d'intégration sur le marché. Le travail occupe une place prépondérante dans notre société, et la montée de nouvelles valeurs axées sur la réalisation ainsi que l'épanouissement de soi ne font que concrétiser l'affirmation selon laquelle le travail est en voie de devenir la source principale de l'identité d'une personne. Ces valeurs influencent grandement les attentes des jeunes à l'égard du travail, ceux-ci étant encouragés par le fait que le travail peut être perçu comme un lieu permettant de mettre à profit ses aptitudes, de réaliser son potentiel et de faire partie des lieux de décision de la société, toutes des responsabilités désormais mises de l'avant et valorisées par notre éducation. Cette modification de la perception du travail était principalement à l'origine de la crise du travail des années 1970, étouffée par la récession et la crise de l'emploi de l'époque. L'organisation du travail fondée sur la rigidité et le fonctionnement bureaucratique a donc pu se perpétuer avant de se buter à la nouvelle concurrence des marchés étrangers engendrée par la mondialisation des marchés. Devant ce constat, les entreprises ont opté pour une reformulation en profondeur de l'organisation du travail afin de pouvoir faire face aux nouveaux modèles mondiaux qui avaient haussé la barre de la productivité. C'est au nom du besoin de redevenir concurrentielles que les entreprises ont entamé un virage vers le besoin de flexibilité.

Cette recherche de flexibilité se manifeste par la recherche de polyvalence et la variation des salaires dans l'organisation mais aussi par l'établissement d'une variation numérique à l'origine de la prolifération du travail atypique chez les jeunes. En effet, entre 1976 et 1995, la croissance de l'emploi atypique au Québec a été de 135 % alors que la croissance de l'emploi permanent salarié était de 6,6% (Gouvernement du Québec, 1998; 129). Près d'un jeune travailleur sur deux (46,5%) occupe un emploi temporaire ou partiel, ou se tourne vers le travail autonome. Le travail atypique se répand actuellement dans l'ensemble des secteurs d'activité de notre économie et cette situation engendre une profonde mutation de la relation d'emploi employeur-salarié. Nous ne risquons pas ici une définition du travail atypique puisque l'imagination des entreprises pour en créer de nouvelles formes ne trouve pas de limite. À l'instar du rapport Bernier, nous considérons que le travail atypique se définit comme étant l'absence de l'une ou l'autre des caractéristiques de l'emploi typique (travail à temps complet, avec horaires réguliers, dans l'établissement de l'employeur en vertu d'un contrat à durée indéterminée). Le développement de ce type d'emploi, en raison des horaires variables et des conditions de rémunération et de travail qui y sont associés, n'autorise guère la formulation de projets de vie, n'encourage pas les jeunes à fonder une famille et ne facilite pas l'éducation des enfants (Vinet, 2004), ce qui influence nécessairement l'évolution de notre société et la dirige vers un horizon d'instabilité que le gouvernement doit

chercher à éviter. En effet, en raison de son utilisation de plus en plus répandue, le recours au statut précaire des emplois trouve maintenant sa justification non plus dans le besoin de flexibilité mais dans la recherche de la diminution des coûts de main-d'œuvre, atteignant ainsi le noyau dur des emplois autrefois stables que les jeunes pouvaient rêver d'atteindre après leur entrée sur le marché.

L'externalisation des emplois par les entreprises privées et la privatisation des services publics par l'État sont tous deux des moyens développés afin de se départir des coûts reliés aux protections sociales que les travailleurs avaient réussi à acquérir dans le passé. La nature de cette évolution du marché du travail est désastreuse pour les jeunes qui cherchent à l'intégrer. S'ensuit l'augmentation de la paupérisation des individus, de la fragilisation des liens sociaux ainsi que l'accroissement de la vulnérabilité des strates sociales les plus démunies qui forment désormais une bonne partie de la population. En effet, les jeunes, victimes de la précarisation, se retrouvent avec un curriculum vitæ composé de nombreux emplois successifs dans un cours laps de temps, ce qui fait en sorte que les employeurs doutent rapidement de la stabilité du candidat jeune plutôt que de la stabilité des emplois, sans oublier que le marché exige souvent une expérience de travail concrète, d'une durée de quelques années, sans intermittence (Vinet, 2004). Ce mécanisme engendre nécessairement des difficultés grandissantes pour les jeunes de pouvoir accéder à un emploi stable et constitue actuellement un frein pour une génération entière au développement de leurs projets de vie. Sans être alarmistes, nous croyons que les jeunes évoluant dans un environnement de travail précaire sont clairement exposés à un état d'insécurité financière et d'instabilité qui engendre les problèmes sociaux que le Québec connaît chez les jeunes tels que la montée des mauvaises habitudes alimentaires, de la toxicomanie et des tendances suicidaires. Bref, nous croyons que la coïncidence entre les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et la montée de l'ensemble des problèmes sociaux qu'ils vivent est troublante. Il va sans dire que ces conditions n'améliorent en rien la réalité des jeunes qui ont la volonté de fonder une famille.

L'évolution que vit le marché du travail actuellement, nous l'avons exprimé, constitue une source des problèmes d'intégration sociale des jeunes et ne permet plus à notre génération de s'intégrer adéquatement pour participer aux mécanismes de société afin de contribuer à son développement. Nous croyons que la solution à ce problème doit principalement agir au plan de notre système législatif en matière de droit du travail étant donné que celui-ci est encore fortement inspiré du modèle d'un marché du travail composé principalement d'emploi typique. Cet état de fait prive les travailleurs dans une situation de travail atypique d'un large éventail de protections sociales et restreint même parfois l'expression de leur droit d'association. Nos recommandations au regard des modifications législatives se veulent volontairement larges, mais nous invitons le gouvernement à reconsidérer fortement les solutions concrètes amenées par le rapport « Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle », communément appelé rapport Bernier, déposé au ministère du Travail en 2003.

**Afin de faire en sorte d'améliorer les protections sociales des travailleurs dans une situation de travail non traditionnelle, la CADEUL recommande au gouvernement :**

Que la disparité de traitement en fonction du statut d'emploi soit interdite et consacrée comme étant un principe fondamental de la *Loi sur les normes du travail*. (LNT).

Que la notion de salarié soit élargie dans l'ensemble de nos lois du travail afin que les personnes en situation de travail non traditionnelle puissent bénéficier des protections sociales de notre régime de relations de travail.

Que les mesures législatives qui s'imposent soient apportées afin d'éviter tout obstacle au droit d'association des travailleurs dans une situation d'emploi atypique.

Que soient instaurés dans le Code du travail une présomption de relation salarié-employeur en faveur de la personne qui démontre qu'elle fournit une prestation de travail pour une autre personne en échange d'une rémunération.

**Dans un cadre plus global, la CADEUL recommande au gouvernement :**

D'instaurer des mécanismes de concertation entre les différents acteurs sociaux traditionnels afin d'entamer une réflexion en profondeur sur les moyens à mettre en place afin de parvenir à l'élimination du développement de la précarisation des emplois et d'inviter, dans le cadre de ces mécanismes, les acteurs sociaux non traditionnels directement concernés.

Que nos lois du travail soient revues afin d'élargir les couvertures sociales d'ordre public aux personnes en situation de travail non traditionnelle

### ***Conciliation travail-famille***

Nous l'avons vu, la modification de l'organisation du travail dans les entreprises engendre plusieurs répercussions sur le plan du climat de travail et de la réalité avec laquelle les nouveaux travailleurs doivent composer. Ceci dit, les nouvelles formes de flexibilité ont aussi un impact important sur la vie hors travail des jeunes qui intègrent présentement le marché. Nous faisons ici référence au temps que les jeunes doivent consacrer à la création d'un environnement leur procurant une qualité de vie appropriée. Nous entendons par qualité de vie le temps disponible pour pratiquer des loisirs, pour envisager la fondation d'une famille ou pour tout simplement s'occuper des enfants déjà mis au monde. À ce sujet, l'évolution et l'intensification du travail ont influencé à la baisse le temps disponible pour les jeunes travailleurs. Or, si cette situation peut sembler problématique, les conséquences qui en découlent le sont encore plus. En effet, l'absence de temps et de mesures pour pouvoir faciliter la fondation et le maintien des familles, dans un contexte où le Québec doit engendrer une hausse du taux de natalité, s'avère un enjeu important et il est impératif que l'État envisage différents moyens d'intervention par le biais du développement d'une vision et d'une préoccupation autour de l'importance de la conciliation travail-famille.

Soyons clairs, l'enjeu de la conciliation travail-famille doit se situer dans le cadre d'une problématique dont la réponse concerne une prise de responsabilité collective par l'ensemble des acteurs de la société. En effet, autant l'État, les entreprises que les parents ont leur rôle à jouer afin de réussir à créer et maintenir une société qui se sera donné comme valeur l'importance d'un équilibre entre le temps de travail et celui consacré à la famille. Dans ce contexte, le gouvernement a déjà entrepris certaines actions afin de jouer son rôle, que l'on pense aux efforts d'information, de reconnaissance et de sensibilisation ou aux centres de la petite enfance. Ceci dit, il reste encore beaucoup à faire pour renverser la culture qui prévaut actuellement dans

les milieux de travail. Ainsi, au-delà des programmes à instaurer et des actions à poser afin d'encourager la conciliation travail-famille, il faut aussi s'attarder à la modification des comportements dans les organisations afin d'ouvrir la porte aux innovations dans ce domaine. En effet, l'existence de différents programmes et politiques ne garantit pas l'utilisation de ceux-ci et des recherches répétées ont pu démontrer que, selon la culture de l'organisation, les employés hésitent à profiter de mesures de flexibilité, car ils craignent que cela compromette leur carrière en donnant l'impression qu'ils y accordent moins d'importance (Fried 1998, Lewis 2001, Nord et al. 2002). En ce sens, nous croyons que l'État pourrait être un catalyseur de la modification de ses comportements organisationnels en se donnant comme orientation de devenir un employeur modèle en matière de conciliation travail-famille et par le fait même devenir un lieu de travail de choix. Nous le savons, les pratiques de gestion gouvernementales constituent souvent un modèle pour ce qui est des conditions de travail de l'ensemble des salariés du Québec. En ce sens, certains organismes gouvernementaux donnent déjà l'exemple, que l'on pense à la Régie des rentes du Québec avec son programme de congé compensatoire. Bien entendu, donner l'exemple ne peut être une mesure suffisante pour intervenir dans la société.

**En ce sens, la CADEUL recommande:**

Que le gouvernement devienne un employeur modèle en matière de conciliation travail-famille et sur le plan du développement de nouveaux programmes afin d'intervenir concernant cette réalité.

Que le gouvernement poursuive le développement du réseau des centres de la petite enfance et qu'il envisage des pistes de solutions pour que le service soit accessible aux travailleurs ayant des horaires variables.

Que le gouvernement fasse assumer aux entreprises les coûts de santé liés au stress au travail et à l'épuisement professionnel dans le but d'encourager la mise sur pied de programme de conciliation.

***Conciliation études-famille***

La réalité qui vient d'être exposée au sujet de la conciliation travail-famille s'applique aussi à de nombreux étudiants qui font le choix de créer une famille durant leur parcours scolaire. En effet, de plus en plus d'étudiants, principalement aux études de deuxième cycle, choisissent de fonder une famille avant la fin de leurs études postsecondaires. Il est primordial que le gouvernement parvienne à envisager des mesures pour soutenir ces individus. En effet, dans le cadre d'une société axée sur l'économie du savoir, il est normal que la durée des études augmente. Par contre, il est tout aussi prioritaire de s'assurer que ces nouvelles orientations ne retardent pas la fondation de nouvelles familles et ne repoussent pas l'âge auquel les jeunes auront leur premier enfant.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement favorise la création d'un réseau de services de garde en milieu universitaire adapté aux réalités des étudiants et que soit envisagée la possibilité d'instaurer un plus grand nombre de services sur les campus.

Que le programme de congés parentaux du Québec soit adapté afin qu'il soit accessible à tous les étudiants désirant avoir un enfant.

### ***Les liens intergénérationnels : une pierre angulaire du choc démographique***

Comme nous en avons fait mention plus tôt, le choc démographique auquel nous ferons face d'ici une dizaine d'années aura de lourdes conséquences sur la société québécoise. Nous ne serons plus que deux travailleurs pour subvenir aux besoins d'une personne à la retraite et c'est aux jeunes que reviendra cette mission. Mais seuls, les jeunes travailleurs ne pourront relever ce défi complexe.

Un constat est à la base de cette section : il se creuse un fossé important entre les jeunes du Québec et la population vieillissante. D'une part, les jeunes ont un rythme de vie très différent des futurs retraités et ces derniers ne comprennent pas toujours à quel défi les jeunes devront faire face. D'autre part, les jeunes, préoccupés par l'accomplissement de leurs études et/ou la recherche d'un emploi bien rémunéré, n'ont pas toujours le temps de s'intéresser aux préoccupations des « baby-boomers ». De plus, il ne faut pas négliger l'incompréhension encore plus marquante entre les jeunes et les personnes du troisième âge. En effet, les jeunes font face à une instabilité du marché du travail que leurs aînés n'ont pas vécue, ce qui peut engendrer certaines confrontations au chapitre des priorités quand vient le temps de définir les moyens à prendre pour améliorer la qualité de vie de chaque travailleur présent dans le milieu de travail. Il faudra bien entendu trouver des solutions afin d'améliorer ces liens et ainsi créer un véritable sentiment de solidarité entre les différentes générations. Dans un contexte où chaque génération devra s'unir aux autres afin de faire face au choc démographique, il ne saurait être acceptable de considérer la possibilité de maintenir une distance générationnelle entre les différents acteurs de notre société.

### ***Retraite anticipée ou chômage déguisé ?***

On remarque, depuis que la loi autorise les prestations à partir de 60 ans, même si cela implique une réduction du salaire de 6% par année, que le pourcentage de nouveaux retraités âgés entre 60 et 64 ans est passé de 0% à 66,4% entre 1983 et 1993. (Saba et St-Jacques, 1995 : 248) Alors qu'il y aura bientôt une pénurie importante dans la majorité des secteurs de l'emploi, il est primordial de se pencher sur de telles statistiques, qui nous indiquent que les retraités ont tendance à prendre leur retraite de plus en plus tôt.

Lorsque nous remarquons la moyenne d'âge des nouveaux retraités diminuée, nous pourrions avoir une réaction positive a priori. Il serait peut-être normal de croire au fait que les nouveaux retraités sont majoritairement plus jeunes parce qu'ils ont réussi à économiser, qu'ils ont pris suffisamment de RÉER et qu'ils ont suffisamment d'argent de côté pour passer à la prochaine étape de leur vie : voyager et vaquer à d'autres

loisirs. Cependant, si on se penche sur les véritables facteurs qui poussent les travailleurs à prendre une retraite anticipée, nous observons que tout n'est pas rose, loin de là. En effet, plusieurs auteurs expliquent la multiplication des retraites avancées par trois principaux facteurs. Premièrement, il y a la sécurité financière accrue des futurs retraités. Deuxièmement, ce sont les problèmes de santé qui émergent et qui poussent les travailleurs à quitter le marché du travail. Troisièmement, le taux de chômage qui s'élève de plus en plus chez les travailleurs plus âgés. On observe également que les difficultés économiques qui apparaissent depuis les années 1980, dues entre autres aux conséquences du travail atypique, les fermetures d'usine ainsi que la rationalisation des effectifs sont tous des facteurs menant à la retraite anticipée. Cependant, avec de tels facteurs, il est légitime de se poser la question à savoir si les travailleurs ont véritablement affaire à une retraite anticipée ou plutôt à une retraite forcée derrière laquelle se cache une augmentation du chômage chez les travailleurs vieillissants.

Il sera important d'entamer cette réflexion puisque le départ trop précoce des travailleurs pour la retraite finira par avoir de lourdes conséquences sur la société québécoise. Les travailleurs qui quittent le marché du travail trop rapidement privent les jeunes de valeurs et de liens importants en ce qui a trait à la qualification, à l'expérience, à la loyauté, à l'assiduité, à l'amour du travail, à la patience, etc. (Saba et St-Jacques, 1995 : 251) Les jeunes qui entrent sur le marché ont besoin d'inspiration, de modèles qui leur donnent une bonne transition, tout en leur livrant des conseils judicieux qu'aucun cours théorique ne peut fournir. D'un autre côté, les travailleurs plus âgés peuvent bénéficier de nouvelles perspectives de travail amenées par les nouveaux travailleurs. Mais si les travailleurs sont poussés à prendre leur retraite trop rapidement en raison des nombreuses réorganisations au sein des entreprises, plusieurs contacts importants se perdront entre les différentes générations.

### ***Les clauses «orphelins»***

Nous l'avons exposé, la qualité des liens intergénérationnels dans les organisations est d'une importance primordiale pour pouvoir maintenir un bon climat de travail et pourrait même constituer une solution aux défis reliés à la diminution prévisible de la population active. Ceci dit, même s'il est souhaitable d'intervenir pour harmoniser les relations entre les générations, cette conciliation constitue tout un défi dans un contexte où les organisations sont en période de restructuration constante, en voie de rationalisation, de fusion ou de compressions budgétaires. En effet, sans la présence d'un esprit de solidarité intergénérationnelle, les réorganisations peuvent s'effectuer sur le dos d'un seul groupe de travailleur et ainsi créer une scission générationnelle dans l'entreprise. En ce sens, l'apparition des clauses «orphelins», en vertu desquelles les salariés embauchés après la signature d'une convention collective bénéficient de conditions de travail inférieures à celles des salariés déjà à l'emploi de l'entreprise, constitue une aberration et une négation du principe d'équité entre les générations. Cette question cible spécifiquement l'importance de la reconnaissance des jeunes en tant que citoyens à part entière dans les milieux de travail. En effet, l'existence d'une telle forme d'iniquité peut avoir des effets non négligeables sur les attitudes des jeunes au travail de même que sur le climat de travail dans l'organisation. Il faut reconnaître les efforts du gouvernement en ce sens puisque l'instauration de l'article 87.1 de la LNT a interdit la disparité de traitement en fonction de la date d'embauche dans certaines catégories de normes du travail (salaire, durée du travail, jours fériés, congés annuels, etc.) Ceci dit, les articles 87.1 et suivants interdisent une catégorie ciblée de clauses de disparité (disparité permanente au niveau salarial) mais encadrent l'instauration de clauses de disparité temporaires au niveau salarial, une situation qui ne saurait être tolérable pour un gouvernement voulant favoriser des liens intergénérationnels harmonieux et un bon climat de travail dans les organisations. En effet, faire supporter aux futurs salariés les coûts de réduction de la masse salariale, même de façon temporaire, relève encore de l'iniquité et consacre un affront pour les nouveaux travailleurs qui font leur entrée dans un milieu de travail. En ajout à la tolérance des doubles paliers de rémunération temporaires, il faut considérer que la loi n'encadre

toujours pas plusieurs formes de disparité de traitement fondée sur la date d'embauche, que ce soit au plan de l'allongement de la période de probation afin de retarder l'acquisition du statut d'emploi régulier, de l'abaissement des salaires des employés à statut précaire associé au maintien de celui des permanents ou de la création de nouveau statut d'emploi dit étudiant ou temporaire aux conditions inférieures à celles des employés occasionnels. Notons que cette énumération n'est pas exhaustive et que l'imagination ne manque pas en matière de création de nouvelles formes de clauses « orphelins ».

Le gouvernement devra prendre au sérieux la problématique des liens intergénérationnels en commençant par se pencher sur les changements que subit le marché du travail actuellement tant au regard des conséquences du travail atypique qui nuisent autant aux jeunes qu'aux travailleurs vieillissants qu'au niveau des clauses orphelins qui nuisent à la solidarité entre les générations de travailleurs. Il devra également se sensibiliser aux demandes actuelles des jeunes puisqu'il leur reviendra de s'assurer de la qualité de vie de toutes les générations du Québec et qu'il leur revient de droit de pouvoir bénéficier de la possibilité de façonner leur future réalité. En ce sens, l'importance de la solidarité entre les générations peut même trouver sa source dans les méthodes de financement de notre système d'éducation puisque les jeunes travailleurs, endettés par leurs études et face à un marché du travail de plus en plus incertain, devront assurément compter sur les autres générations pour les appuyer dans leur démarche d'apprentissage. Ceci constitue une des solutions au maintien d'un financement adéquat des services sociaux malgré la baisse du nombre de travailleurs.

Le gouvernement actuel devra donc s'efforcer de comprendre les enjeux et les différentes problématiques auxquels sa population sera confrontée d'ici peu et ainsi faire une place importante aux jeunes, en ce qui a trait aux opportunités de travail, aux institutions politiques, mais surtout en ce qui a trait à l'accessibilité aux études afin d'éviter le découragement des jeunes à faire des études post-secondaires en raison de la lourdeur de l'endettement. Bref, le gouvernement devra comprendre l'importance de consolider l'esprit de solidarité entre les générations, mais aussi de comprendre l'importance de faire des choix qui auront des conséquences à long terme pour les générations futures.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement entame une réflexion en profondeur sur les façons d'établir, d'encourager et de maintenir des pratiques de société favorisant l'établissement d'une solidarité intergénérationnelle afin de faire face aux défis que représentera la diminution massive de la population active.

Que le gouvernement apporte les modifications qui s'imposent à la LNT (article 87.1 et suivantes) afin d'éliminer toute forme de disparité de traitement fondée sur la date d'embauche.

Que le gouvernement élargissent l'interdiction de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche à l'ensemble des clauses conventionnelles reliées à l'instauration de conditions de travail pouvant mener à cette forme d'iniquité.

Que le gouvernement, par le biais d'Emploi-Québec, maintienne ses initiatives favorisant l'instauration et le maintien de programmes de mentorat dans les organisations.

Que le gouvernement consacre l'importance de la solidarité intergénérationnelle comme principe fondamental du mécanisme de financement de notre système d'éducation, reconnaissant ainsi le fait qu'une éducation postsecondaire accessible et de qualité constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs de la société et que le développement des connaissances est associé aux solutions envisagées pour faire face aux défis que devront affronter les jeunes travailleurs de la société.



Il n'est pas d'hier que la province de Québec accueille des immigrants sur son territoire. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le phénomène de l'immigration s'est accentué au Québec. Cependant, bien que nous soyons reconnus comme un peuple très accueillant, il nous reste beaucoup de chemin à faire en ce qui a trait à l'attitude individuelle que chacun adopte. Cette section du mémoire porte essentiellement sur les avantages de l'immigration pour le Québec et les différentes problématiques que rencontrent les populations étrangères lorsqu'elles décident de s'installer dans la province. Finalement, nous discuterons de l'ouverture sur le monde des jeunes québécois dans le contexte de la globalisation.

Au Québec, tous ne comprennent pas l'importance d'accueillir des gens provenant de l'extérieur du pays. À ce titre, plusieurs mythes circulent. La peur de l'étranger, de se faire voler son emploi ou de perdre sa culture sont tous des sentiments à l'origine des représentations sociales des Québécois et des Québécoises vis-à-vis l'immigration. Cependant, il faut comprendre que l'immigration est une des solutions primaires aux problèmes du choc démographique. Dans un contexte de baisse démographique comme celui du Québec, les nouveaux arrivants peuvent palier ce manque de travailleurs et amoindrir le poids que devront soutenir les jeunes. Outre l'avantage d'amener plus de travailleurs au Québec, l'immigration permet à plusieurs familles étrangères de trouver un lieu d'habitat plus sécuritaire et à la population du Québec de s'ouvrir sur le monde. Cependant, si la terre d'accueil profite de nombreux avantages de l'immigration, les conditions de vie des nouveaux arrivants ne sont pas toujours évidentes. Il est souvent difficile pour les nouvelles familles de s'adapter et surtout de s'intégrer à la communauté d'accueil. C'est pourquoi nous nous pencherons, dans cette partie, sur les difficultés d'intégrations dans la communauté des immigrants.

### ***La participation citoyenne, une forme d'intégration***

La participation citoyenne est sans doute un indicateur de l'intégration d'un individu dans sa communauté. Bien au-delà du travail, la participation citoyenne témoigne d'un sentiment d'appartenance fort d'un individu pour sa communauté et de sa volonté d'y apporter des changements en participant aux différents groupes sociaux. Ainsi, l'individu qui s'intègre à la vie citoyenne dans sa communauté entre en dialogue avec d'autres personnes qui ont aussi la volonté de s'impliquer. Il se crée alors de nombreux cercles de collaborateurs qui seront susceptibles de se transformer en cercles d'amis. Pour étudier la problématique de la participation citoyenne chez les immigrants, nous nous sommes référés à une recherche effectuée par le Conseil permanent de la jeunesse sur le sujet.

Après avoir effectué plusieurs groupes de discussions et entrevues avec de jeunes immigrants et d'autres jeunes Québécois, les chercheurs du Conseil permanent de la jeunesse arrivent à quelques conclusions susceptibles de nous intéresser. Bien des facteurs font obstacle à la participation citoyenne des jeunes en général au Québec. Plusieurs se sentent désabusés face au changement réel que l'implication politique peut apporter. D'autres manquent également de temps en raison des conditions économiques difficiles. À ce titre, il est pertinent de noter que, selon Statistique Canada, en 2001, les minorités visibles sont beaucoup plus touchées par le chômage que la moyenne des jeunes Québécois âgés entre 15 et 29 ans. En effet, la moyenne des jeunes faisant partie des minorités visibles et touchés par le chômage est de 17% tandis que la moyenne des jeunes Québécois se situe autour de 11%. Plusieurs jeunes ne s'impliquent pas parce qu'ils affirment ne pas connaître les règles du jeu politique. Dans la même voie, certains affirment qu'ils manquent

d'information et que celle-ci est difficilement accessible aux nouveaux qui désirent s'impliquer en raison des cercles sociaux parfois trop hermétiques.

En ce qui a trait maintenant aux obstacles évoqués spécifiquement par les jeunes immigrants, plusieurs d'entre eux affirment manquer de modèles en politique et, d'un autre côté, ils croient que la discrimination positive peut avoir des effets pervers tels que permettre à un jeune d'entrer sur un comité parce qu'il y a une place réservée à un immigrant alors que celui-ci n'a pas nécessairement les qualifications requises pour s'impliquer. Un autre obstacle mentionné par plusieurs est la ghettoïsation. Les jeunes immigrants ont tendance à se regrouper puisqu'ils ne se sentent pas toujours les bienvenus à l'intérieur des groupes de pairs québécois. Il est alors possible qu'un fossé culturel se creuse entre les deux populations, fossé souvent entretenu par des différences linguistiques. Cela pose un frein à l'intercompréhension et au sentiment d'appartenance que pourraient avoir les jeunes immigrants en s'impliquant davantage au sein de la communauté.

Ces raisons exprimées par les jeunes immigrants marquent un point central en ce qui a trait à l'insertion de ceux-ci dans la société québécoise : la volonté de s'impliquer et de faire sa place au sein d'un groupe se butte souvent à des obstacles qui poussent plusieurs immigrants à renoncer à la participation citoyenne. Grâce à la recherche du Conseil permanent de la jeunesse sur la participation citoyenne, nous sommes en mesure de comprendre une situation dans laquelle se retrouvent plusieurs jeunes immigrants. Il est évident que la participation citoyenne ne représente qu'une sphère de la vie des jeunes et qu'elle n'englobe pas toutes les sphères de la vie de ceux-ci. Cependant, les problèmes que vivent les jeunes immigrants en ce qui a trait à la participation citoyenne doit certainement se retrouver dans d'autres sphères de la vie sociale telles que l'école, le travail et les loisirs.

Le gouvernement devrait donc accentuer les séances d'information sur les conditions des immigrants auprès des jeunes Québécois par le biais du financement des groupes sociaux qui s'intéressent à la question. Dans cette voie, un travail de sensibilisation devrait être fait dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

**Ainsi, la CADEUL recommande:**

Que le gouvernement du Québec augmente les subventions accordées aux groupes sociaux dont la mission est de sensibiliser les jeunes aux problématiques et à la nécessité de l'immigration.

Que le gouvernement du Québec accentue ses mesures de soutien et d'accueil favorisant l'intégration des familles immigrantes.

Que le gouvernement accentue l'aide aux familles étrangères dans la recherche en emploi afin de contrer le chômage qui les touche particulièrement.

## **Congrès Mondial des Jeunes**

À l'heure de la globalisation, les relations internationales apparaissent maintenant comme une priorité, ce qui est également valable pour les jeunes. Ces derniers doivent avoir la possibilité d'échanger sur leur réalité afin de créer des liens qui auront des impacts tant politiques, que sociaux et économiques.

21

Depuis l'annulation du Forum mondial des jeunes des Nations Unies, on a pu dénoter un manque dans une organisation jeunesse mondiale structurée. C'est pourquoi l'organisme Peace Child international (PCI) a décidé d'organiser sa propre série de congrès pour faire la promotion du rôle que les jeunes peuvent jouer dans le champ du développement durable et de la réalisation des objectifs du millénaire du développement des Nations Unies. En partenariat avec le gouvernement hôte et les organisations de jeunes, PCI croit qu'étant directement touchés par l'enjeu du développement durable, les jeunes activistes de la planète peuvent orchestrer la mondialisation sous la gouverne du « penser global, agir local ».

Présentement en pourparler avec le Secrétariat à la jeunesse, le Forum jeunesse de la région de Québec, la Ville de Québec, le CPJ, la Commission canadienne pour l'Unesco, l'Université Laval, l'Observatoire Jeunes et Société, les gouvernements provinciaux et fédéraux, le 4e Congrès Mondial des Jeunes se déroulerait potentiellement à Québec lors de son 400e anniversaire de fondation. Il est évident qu'un tel événement permettra de mettre en lumière, à travers le monde, l'incroyable dynamisme des organisations de jeunes du Québec.

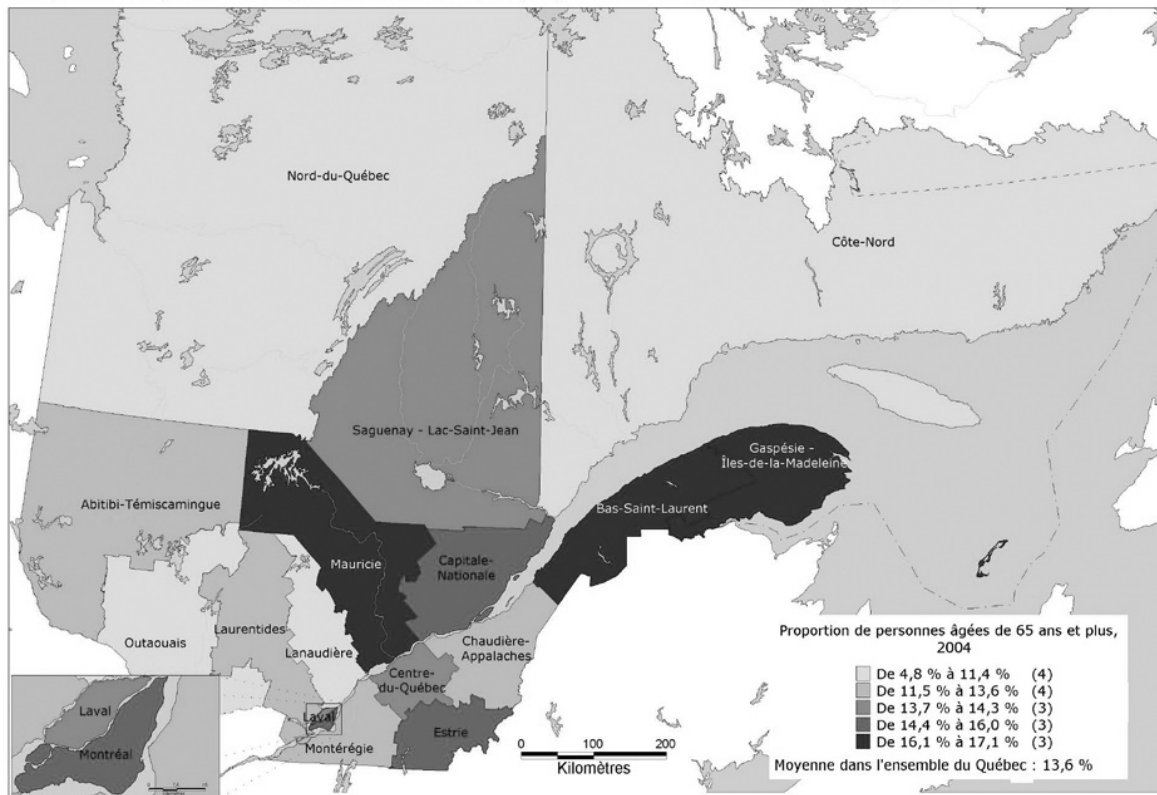
### **La CADEUL demande donc :**

Que le gouvernement provincial déploie toute son énergie afin de favoriser la réalisation du 4<sup>e</sup> Congrès Mondial des Jeunes à Québec en 2008.

La superficie du Québec représente près de 1 700 000 km<sup>2</sup> et les milieux régionaux occupent bien évidemment la grande majorité de ce territoire. Dans ce contexte, la contrainte la plus évidente pour la population reste l'éloignement des impacts culturels, économiques et sociaux des grands centres. Ce facteur influence directement ou indirectement les comportements de la population régionale, mais encore plus particulièrement ceux des jeunes, part importante de la population active.

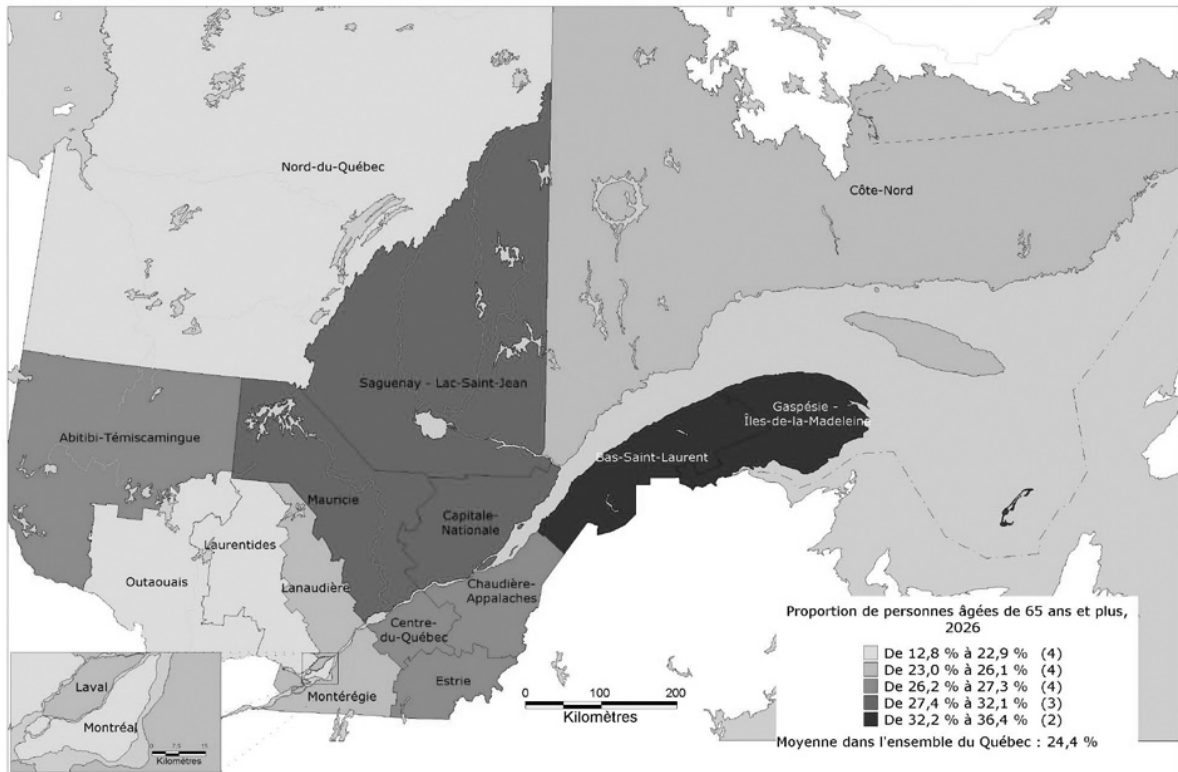
Les cartes ci-dessous illustrent la proportion qu'occupe la classe d'âge 65 ans et plus au sein des populations de chacune des régions administratives du Québec. L'interprétation de ces deux figures nous permet de visualiser la migration des jeunes vers la métropole et les régions périphériques. En plus du vieillissement naturel de la population, l'arrivée de personnes retraitées qui se déplacent vers les régions entraîne une augmentation notable de la proportion qu'occupera la classe de 65 ans et plus dans les populations régionales dans le futur. On peut observer ces mouvements migratoires sur les cartes illustrant ces déplacements démographiques pour les différentes régions du Québec compilées en 2003-2004 par l'Institut de la statistique du Québec.

**Carte 16**  
**Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, régions administratives du Québec, 2004**



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.  
 Statistique Canada, Division de la démographie, estimations de la population.  
 Compilation: Institut de la statistique du Québec.

**Carte 17**  
**Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, régions administratives du Québec, 2026**



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.  
 Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques, scénario A de référence,  
 Québec et régions, 2001-2051, édition 2003.

Institut  
 de la statistique  
**Québec**

Ce phénomène marginalise d'autant plus les jeunes dans les régions et limite leur poids politique dans les diverses instances régionales. Ce peu d'influence pousse notamment les jeunes à se diriger dans des milieux où ils sont en plus forte concentration donc plus à même de s'intégrer dans la communauté. Il faut donc axer vers une mécanique qui permettra une plus grande implication des jeunes dans les processus décisionnels des régions, car, autrement, c'est la pérennité même de ces milieux qui sera mise en jeu. D'ailleurs, le Conseil permanent de la jeunesse proposait dans son rapport sur l'exode des jeunes d'inciter les municipalités à adopter une politique jeunesse concrète, notamment en déléguant un conseiller responsable de la question (Conseil permanent de la jeunesse, 1997).

### ***Dynamisme en région***

Il est d'abord nécessaire de définir le milieu régional au sein duquel évoluent les jeunes dans le but de cerner plus étroitement les causes de leurs problématiques et ainsi agir directement à la source. Le tout dans l'optique d'améliorer l'efficacité des investissements fait par le gouvernement en ce sens.

## ***Milieu scolaire***

Passant la majeure partie de leur temps à l'école, les jeunes du Québec en entier y retirent beaucoup plus qu'une simple formation académique. C'est toute une éducation sociale et citoyenne qui y est également développée. L'analyse suivante permet de mettre en lumière le cadre scolaire dans lequel les jeunes des régions évoluent.

Au sein des écoles primaires et secondaires qui sont relativement en faible densité sur les territoires régionaux, les programmes spécialisés de formation sont parfois moins accessibles. Ces programmes de formation spécialisée consistent, entre autres, à des formations avancées d'apprentissage d'une langue seconde ou encore des cheminements particuliers pour les jeunes en difficulté visant l'autonomie des élèves. Dans les grands centres, ce type de services n'est souvent offert que par certaines institutions publiques ou encore par les établissements privés. Considérant la densité de population en région, il est régulièrement peu rentable d'y tenir une institution privée ou publique spécialisée. Prenez l'exemple de l'école Claire L'Heureux-Dubé, qui a dû fermer ses portes dans la ville de Rimouski en raison d'une trop faible clientèle. Ayant très peu de fonds à déboursier en région pour subventionner une part des établissements privés qui rendent souvent disponibles ces services, le gouvernement doit offrir un financement spécifique aux établissements publics en région afin de rendre disponible ce genre de programmes. Puisqu'ils stimulent souvent l'apprentissage, ces programmes particuliers prennent d'autant plus leur importance, car ils participent à freiner le décrochage scolaire. Considérant ces aspects, les écoles primaires et secondaires en région doivent offrir une plus large gamme de services adaptés.

### **La CADEUL recommande donc :**

**Que le gouvernement provincial offre un financement spécifique aux établissements publics en région afin de rendre disponible une gamme plus large de services adaptés.**

En ce qui concerne les établissements collégiaux, on peut affirmer qu'ils offrent un certain degré d'accessibilité aux études postsecondaires à une majorité des populations régionales et rurales. En effet, on retrouve des Cégeps dans chacune des régions du Québec, hormis dans le Nord du Québec où l'on dispose d'un centre d'études collégiales relié au Cégep de Saint-Félicien au Lac-Saint-Jean. Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la moyenne québécoise des jeunes diplômés du secondaire qui choisissent de demeurer dans leur région d'origine afin de poursuivre leurs études préuniversitaires se situait à 77,7% en 2001.

Plus spécifiquement, exception faite de la Côte-Nord, du Nord du Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et des régions périphériques de la Capitale et de la Métropole, on dénote que plus des trois quarts des finissants du secondaire choisissent les Cégeps de leur région pour compléter des études préuniversitaires (Voir carte 14 tirée des analyses faites par l'Institut de la Statistique du Québec). Il est intéressant de constater que ces régions sont également toutes desservies par une université.

Par contre, au niveau des programmes techniques, la proportion d'étudiants choisissant de quitter leur région afin de poursuivre leurs études est systématiquement plus importante qu'au niveau du préuniversitaire (Voir carte 15 tirée des analyses faites par l'Institut de la Statistique du Québec). Considérant que plusieurs Cégeps régionaux développent certaines expertises spécifiques, les étudiants doivent souvent changer de région afin de suivre la formation de leur choix. De plus, il advient régulièrement que l'éventail de programmes

disponibles y soit réduit. Ce manque de choix peut aussi être une cause notable de migration interrégionale des jeunes.

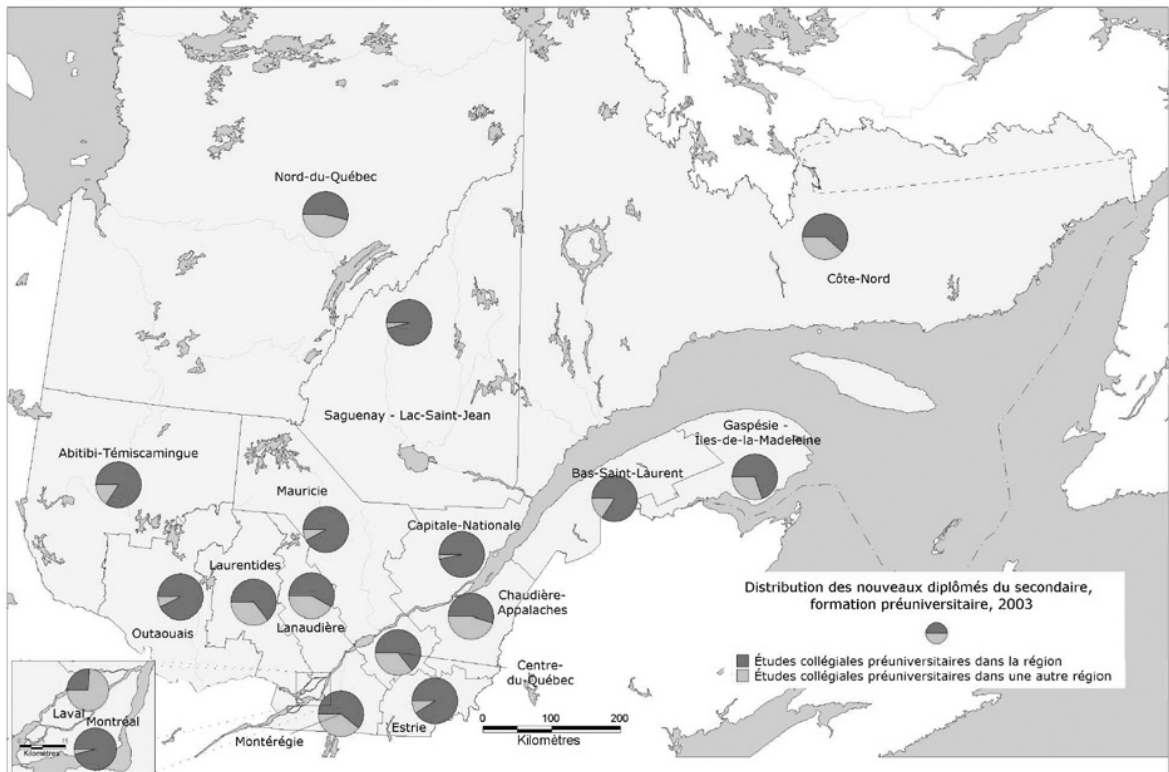
Bien que l'on constate une baisse de l'octroi des diplômes préuniversitaires par rapport aux diplômes techniques (Institut de la statistique du Québec, 2005), la qualité de ceux-ci influence directement le bassin de jeunes qui fréquenteront éventuellement l'université. Il est donc primordial d'assurer un enseignement ajusté aux besoins des études universitaires, et ce, de manière équivalente pour l'ensemble des formations préuniversitaires à travers le Québec.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial assure la qualité et l'homogénéité des formations préuniversitaires à travers le Québec.

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants en raison de la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements collégiaux en région.

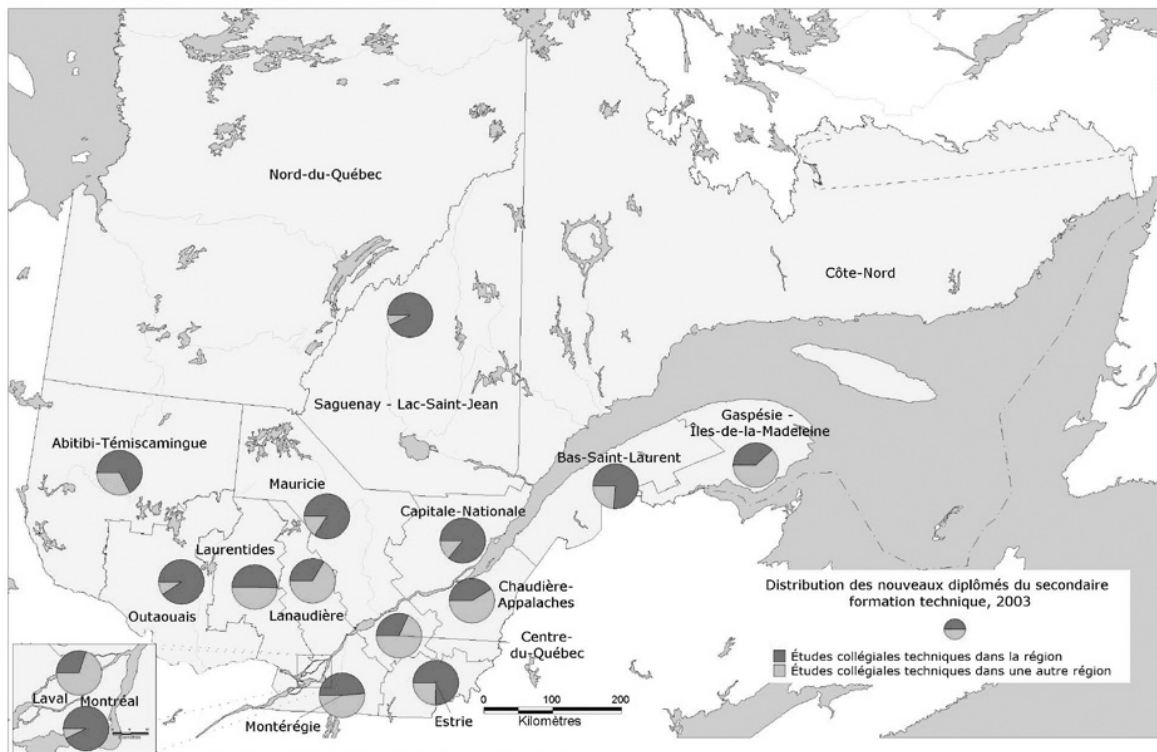
**Carte 14**  
**Distribution des finissants du secondaire dans la poursuite de leurs études collégiales préuniversitaires, régions administratives du Québec, 2003**



Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.  
Ministère de l'Éducation du Québec, mars 2004.  
Compilation : Institut de la statistique du Québec



**Carte 15**  
**Distribution des finissants du secondaire dans la poursuite de leurs études collégiales en enseignement technique, régions administratives du Québec, 2003**



Note: En ce qui concerne les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, les données sont confidentielles.  
 Sources : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.  
 Ministère de l'Éducation du Québec, mars 2004.  
 Compilation : Institut de la statistique du Québec

Institut  
de la statistique  
**Québec**

Créées dans le but de favoriser l'accès à une formation de niveau universitaire à une plus grande proportion de Québécois, les universités régionales, presque toutes membres du réseau de l'Université du Québec, connaissent des réalités bien à elles. Véritable moteur de développement, elles jouent également un rôle capital au sein de leur milieu.

Considérant que près de 50% des jeunes quittent leur région afin de poursuivre leurs études (Groupe de recherche sur la migration des jeunes, 2001 ; 23), les universités en région constituent un moyen tangible de favoriser leur rétention. Elles permettent aussi d'attirer des jeunes venants des autres régions du Québec ainsi que des étudiants étrangers. À l'automne 2000, c'était un peu plus de 1 500 étudiants étrangers qui étaient inscrits dans les établissements universitaires de Sherbrooke, Trois-Rivière, Rimouski, Hull, Chicoutimi et Rouyn-Noranda (FEUQ, 2002 ; 75).

En plus de favoriser le dynamisme régional par la rétention de jeunes dans la région, ces universités participent activement au développement social et culturel. Leur expertise est mise à profit autour des tables sectorielles, des regroupements sociocommunitaires, des conseils d'administration de différents organismes ainsi qu'aux conseils régionaux ou locaux de développement et de concertation. Leurs missions les poussent également à lutter contre la pauvreté, le suicide, l'analphabétisme et le décrochage scolaire. Finalement, les ressources dont elles disposent bénéficient également à toute la collectivité. Les populations des régions qu'elles desservent ont un accès facile et peu coûteux à leurs centres informatiques, leurs pavillons sportifs et leurs bibliothèques. En améliorant la qualité du milieu, les universités régionales participent à augmenter la condition de vie de toute la population, mais particulièrement celle des jeunes qui demandent un meilleur réseau de communications et un accès plus facile à l'information.

On ne peut évidemment pas passer sous silence l'énorme contribution des universités régionales à l'essor



technologique et économique de leur milieu. Difficiles à évaluer de manière très précise, ces contributions se vérifient par l'amélioration du capital humain, l'utilisation des inventions et des innovations effectuées dans les processus de recherche ainsi que par le transfert de connaissances aux entreprises privées et aux institutions publiques par les professeurs et chercheurs universitaires (Associations étudiantes universitaires régionales, 2004 ; 11). Les universités régionales contribuent donc activement à créer des emplois spécialisés et stimulants pour les jeunes qui aspirent à une meilleure qualité de vie.

Malheureusement victime de sous-financement depuis leur création, les universités en région du réseau UQ ont vu leur développement être grandement limité. À titre d'exemple, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue s'est endettée de près de 3 millions de dollars de sa création jusqu'en 1989 avec un budget annuel de 10 millions. À la fin de 2002, le déficit accumulé était de l'ordre de 5,4 millions, impliquant annuellement entre 250 000 et 300 000 dollars de frais d'intérêts (FEUQ, 2002 ; 37). Lors de la Commission permanente de l'éducation de mars 2002, pratiquement tous les recteurs des universités régionales du réseau UQ ont dénoncé la marge de manœuvre budgétaire très restreinte de leur établissement malgré les progrès apportés par la nouvelle politique de financement des universités adoptée en 2000. Ce sous-financement a bien sûr des impacts notables sur la gestion et le développement des universités régionales. Soulignons l'Université du Québec en Outaouais qui a, quant à elle, dû concentrer ses activités vers des secteurs relativement peu coûteux à développer telles les sciences sociales, l'éducation, l'administration et l'informatique, ne lui permettant pas de faire concurrence aux établissements ontariens.

Fermeture de programmes, manque d'espaces pour la recherche, difficulté de recrutement et de rétention des professeurs et étudiants chercheurs et contrôle de la recherche par les subventionnaires privés sont quelques conséquences de cette problématique. Toutes ces lacunes n'aident évidemment pas à remédier à la baisse des effectifs étudiants encouragée par l'énorme concurrence des universités des grands centres. Considérant que les effectifs étudiants sont pris en compte dans la méthode de financement, on peut conclure que le sous-financement engendre indirectement une réduction du financement des universités en région. Afin d'assurer le maintien de ces institutions qui sont un moteur du dynamisme régional, élément majeur de l'attrait pour les jeunes, le gouvernement doit leur assurer un financement qui tient compte des réalités qu'elles vivent.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants on raison de la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements universitaires en région.

Que le gouvernement provincial augmente les crédits d'impôt pour le financement, par l'entreprise privée, des programmes non conventionnels ou encore pour le cas où le secteur privé finance sans condition.

Que le gouvernement provincial, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

## ***Milieu communautaire***

Depuis le mouvement de contestation à l'époque des Opérations Dignités des années 70 dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, la vie communautaire des régions a bien évolué. En effet, l'établissement des plans de développement et des fonds de développement régionaux a permis une concertation plus adaptée dans chacun des milieux. Malgré tout, on dénote encore une très faible participation des jeunes dans les différentes instances de développement régional telles les CLD ou les CDEC.

Pour ce faire, il est non seulement nécessaire d'y inclure les organismes communautaires de la jeunesse, mais surtout de réserver des places pour les jeunes sur ces instances, et non uniquement pour les intervenant qui travaillent avec eux. Dans cette optique, les forums jeunesse, souvent associés avec la Conférence régionale des élu(e)s, répondent à cette vision. Il en sera d'ailleurs question dans la dernière section de ce chapitre. Il s'agit donc d'encourager le plus d'organismes possible à inclure des places pour les jeunes autour de leur table.

Dans un tout autre ordre d'idée, la vie sociale des jeunes en région est généralement tributaire des lieux prévus à cette fin. Afin d'offrir aide et soutien en cas de besoins, le gouvernement se doit d'encourager les regroupements de jeunes en mettant à leur disposition des intervenants sociaux en des lieux facilement accessibles après les heures de classe.

### **En ce sens, la CADEUL recommande:**

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC se dotent d'une politique jeunesse concrète.

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC libèrent obligatoirement des places réservées aux jeunes dans leurs diverses instances.

Que le gouvernement provincial assure un meilleur soutien au réseau de maisons de jeunes en région pour que ceux-ci aient un accès facile en tout temps à des psychologues et à des travailleurs sociaux.

## ***Milieu des affaires***

Autrefois au centre du développement régional, l'industrie agricole fait aujourd'hui face à une rationalisation qui diminue grandement le nombre de producteur pouvant en vivre. En raison du coût important des immobilisations agricoles ainsi que de la valeur des quotas, le problème de la relève agricole entraîne un certain désintérêt des jeunes face à ce secteur. C'est pourquoi le programme d'appui financier à la relève agricole prend toute son importance. De ce fait, il serait important de ne pas privilégier seulement les producteurs exploitant d'immenses superficies de cultures. La tendance actuelle démontre une exploitation de plus en plus industrielle qui appauvrit le sol et affecte le milieu naturel. L'augmentation du nombre de fermes familiales redonnerait le dynamisme aux régions qui souffrent de l'exode des jeunes, ceci pourrait être encouragé notamment en facilitant le transfert générationnel des entreprises agricoles et en encourageant le développement de fermes biologiques.

En plus des crises vécues dans les secteurs des ressources naturelles et du textile, part majeure du secteur manufacturier des régions (Institut de la statistique du Québec, 2005), il apparaît primordial pour la santé économique régionale de développer des activités reliées au secteur tertiaire. Dans cette optique, le soutien aux jeunes entrepreneurs permet de créer des opportunités d'innovations lucratives pour l'ensemble de la région. Des contraintes comme le faible accès aux réseaux de communications, comme l'accès haute vitesse à Internet, ainsi que le manque de sources de financement limitent véritablement l'exploitation du plein potentiel de jeunes qualifiés désirant s'établir en région. Pour ce faire, le gouvernement doit bonifier les programmes d'aide au démarrage d'entreprises tel Jeunes Promoteurs offert par les CLD afin de supporter les projets d'entrepreneuriat jeunesse sur une plus longue période et non seulement au moment de leur création.

**Nous recommandons donc :**

Que le gouvernement provincial maintienne son programme d'appui financier à la relève agricole.

Que le programme Jeunes Promoteurs offert par les CLD couvre jusqu'à 50% des dépenses admissibles lors du démarrage d'entreprises pour les trois premières années du projet afin d'assurer la survie de la nouvelle entreprise.

Que le gouvernement provincial assure la mise en valeur de l'entrepreneuriat chez les jeunes des régions.

### ***Développement culturel***

Selon le groupe de recherche sur la migration des jeunes, 27,4% des jeunes migrants jugent qu'il n'y a pas d'activités culturelles suffisantes dans leur milieu d'origine (GAUTHIER, MOLGAT et CÔTÉ, 2001 ; 50). On peut donc considérer que la culture est un élément important dans le milieu de vie des jeunes. Les manques culturels régionaux sont visibles sur plusieurs plans.

### ***Patrimoine***

Fort des traditions et spécialités régionales (pensons à la tourtière du Lac-St-Jean), les régions doivent généralement miser sur les transferts intergénérationnels pour en assurer la pérennité. Dans un contexte où les familles non traditionnelles sont de plus en plus fréquentes, le milieu familial ne permet plus toujours d'assurer ce transfert de connaissances. Dans ce cadre, le milieu scolaire devient un lieu privilégié pour le partage de l'histoire et des coutumes régionales. Programmes de jumelage avec des aînés ou ateliers d'échange sur ces thèmes, nombreuses sont les initiatives favorisant la transmission du patrimoine des régions et, par le fait même, le sentiment d'appartenance que peuvent développer les jeunes envers leur région d'origine.

**Pour ce faire, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial mette en place des programmes favorisant la transmission du patrimoine régional chez les jeunes.

***Les Arts***

Par leurs infrastructures ainsi que leurs ressources humaines et techniques, les universités et Cégeps en région contribuent à améliorer l'accessibilité à l'art et à la culture. De plus, les utilisateurs des programmes gouvernementaux tels La culture à l'école peuvent facilement profiter des services disponibles dans les universités afin de diminuer les coûts de réalisation pour maximiser le nombre de projets réalisables. Afin de conserver la qualité de ces ressources, le gouvernement doit permettre un financement adéquat pour les infrastructures culturelles des universités régionales.

**La CADEUL recommande donc :**

Que le gouvernement provincial reconnaisse les contributions sociales et culturelles des établissements collégiaux et universitaires des régions et assure un financement adéquat de leurs infrastructures culturelles.

***L'immigration en région***

En plus d'être une solution directe au déséquilibre démographique des régions, l'immigration est un apport important à la collectivité quant à l'ouverture sur le monde. Élément dynamisant pour le milieu régional, l'immigration en région n'est toutefois pas facile à stimuler. À titre d'exemple, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Chaudière-Appalaches ont accueilli ensemble à peine 7% des nouveaux immigrants en 2003-2004 (Institut de la statistique du Québec, 2004).

Probablement induits par le manque de points de repère culturels, les immigrants ont beaucoup plus tendance à se concentrer dans les grands centres urbains.

Malgré le fait que les immigrants désirant s'établir en région sont habituellement priorisés par Immigration Canada, cette mesure ne permet pas de favoriser leur l'intégration. En effet, les problèmes d'insertion professionnelle sont d'autant plus criants en région. Afin d'inciter les entreprises à engager des immigrants, il serait envisageable d'instaurer un programme de crédits d'impôt.

En 2000-2001, 1 524 étudiants étrangers étaient inscrits dans les universités de Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Hull, Chicoutimi et en Abitibi-Témiscamingue alors que, cette année-là, près de 2671 immigrants se sont établis dans ces régions. Les étudiants étrangers qui choisissent les régions représentent donc un bassin intéressant afin d'augmenter le flux migratoire vers les régions québécoises. Le gouvernement doit

donc encourager ces étudiants à s'établir dans les régions du Québec par des mesures facilitant l'obtention du statut d'immigrant.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement instaure un programme de crédits d'impôt pour les entreprises régionales qui engagent des immigrants.

Que le gouvernement québécois augmente le quota des étudiants étrangers exemptés des droits différentiels dans les universités en région.

### ***Le tourisme en région***

À la manière de l'immigration, le tourisme permet un apport culturel non négligeable en région. Permettant d'augmenter les interrelations entre les populations de différentes régions, le tourisme stimule également une économie ayant des emplois régulièrement occupés par des jeunes.

Créé dans le but de développer le tourisme culturel dans toutes les régions du Québec, le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) est un excellent exemple d'innovation en matière de tourisme régional. Nous considérons que ce type de programme qui établit un partenariat entre différents intervenants dont le Ministère de la culture et des communications et le Centre de recherche en aménagement et en développement de l'Université Laval (CRAD) représente un cadre de développement prometteur. La création de plus de 120 emplois, destinés à des diplômés universitaires âgés de 35 ans et moins, prévue au début du programme démontre toute son importance au plan de l'emploi chez les jeunes. Le développement de ce secteur encourage donc la création d'emploi pour les jeunes tout en améliorant le dynamisme régional. Par ailleurs, nous déplorons l'abolition du fonds régional de développement touristique, qui était également source de création d'emploi pour les jeunes.

**Ainsi, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial poursuive son implication financière dans le réseau VVAP.

Que le gouvernement provincial remette sur pied le fonds régional de développement touristique.

### ***Ressources naturelles***

Le Québec ayant d'abord été colonisé pour ses richesses naturelles, le secteur primaire occupe encore une place de choix dans son économie, et encore plus particulièrement dans les régions. Les statistiques révèlent que 245 municipalités du Québec se sont développées autour de la transformation du bois. Pour 153 de ces municipalités, surtout localisé en région, la transformation du bois représente plus de 90 % des activités manufacturières alors que 119 d'entre elles n'ont pas d'autres activités manufacturières. Ce caractère mono-industriel les rend vulnérables aux difficultés et aux soubresauts de ce secteur d'activités (Commission Coulombe, 2004 ; 22).

Il est bien évident que les emplois reliés à ce secteur d'activités sont nombreux en région. Souvent peu valorisés, tant à l'école que dans la société en générale (surtout chez les femmes), on dénote une pénurie de jeunes travailleurs dans ces domaines d'activités. Il est fort probable que ce manque d'engouement soit en partie induit par les conditions de travail souvent précaires et difficiles. En effet, les nombreuses fermetures de mines et les menaces de rupture de stock pour les pêches et la foresterie n'incitent évidemment pas les jeunes à s'orienter vers ces secteurs.

Lorsque l'on considère la réduction de postes suite à l'entière mécanisation des procédés de récolte et de transformation du bois sans qu'il y ait de réelle hausse des conditions de travail, on peut conclure qu'il y a également eu réduction des retours à la collectivité dans ce secteur d'activités. Malgré la hausse des volumes récoltés et transformés, donc la hausse des profits pour les entreprises de transformation du bois, on constate malheureusement que les régions exportent à bas prix les richesses de leur milieu.

Voilà jusqu'où vont les conséquences d'une gestion irresponsable des ressources naturelles. Au lieu d'enrichir le Québec, leur exploitation abusive entraîne l'exode des jeunes de nos régions, ce qui engendre des impacts majeurs sur leur économie, mais aussi celle des grands centres qui se voient aux prises avec des problèmes de crises du logement.

C'est pourquoi le gouvernement doit encourager des projets locaux pour assurer une exploitation durable des ressources naturelles tout en offrant un retour monétaire plus direct à la communauté. Cela peut aisément se faire par des programmes qui permettent d'avantager et de soutenir ce type de projets chez les jeunes afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En encourageant l'aménagement intégré des ressources, le gouvernement du Québec limite les possibilités de conflit et favorise la responsabilisation des régions face à leur propre développement.

#### **Ainsi, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial encourage financièrement le développement de projets jeunes et locaux d'exploitation des ressources naturelles en région dans le cadre d'un aménagement intégré.

Que le gouvernement provincial encourage la mise sur pied d'entreprises locales de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations en région.

### ***Innovation technologique et économie du savoir***

Conséquemment au ralentissement des autres secteurs d'activités économiques, l'innovation technologique et l'économie du savoir apparaissent comme le salut économique des régions québécoises et du Québec en entier.

L'avènement de ce secteur d'activité ne peut évidemment se faire sans une main-d'œuvre qualifiée et instruite. Selon des données de l'Institut de la Statistique du Québec, la majorité des régions du Québec ont un taux de ressources humaines en science et technologie titulaires d'un grade universitaire supérieur à 10% des 25-64 ans en croissance à l'exception des régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Centre-du-Québec et de Lanaudière.

Toutefois, ce type d'économie doit aussi être supporté par des centres de recherche intégrés aux besoins régionaux tel le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) à Rimouski. Le développement de ces centres est bien sûr stimulé et alimenté en main-d'œuvre professionnelle par les établissements universitaires locaux. Il est donc primordial d'assurer le développement de la recherche universitaire afin de fournir des chercheurs compétents et expérimentés.

#### **En ce sens, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial appuie et se porte garant des créneaux d'excellence développés par les universités en région et, qu'à cet égard, il reconnaisse les besoins spécifiques des universités en région en matière de recherche et de développement.

Que le gouvernement provincial accorde un financement spécifique pour le développement des études supérieures et de la recherche dans les universités en région.

Que le gouvernement provincial s'implique financièrement dans le développement de centres de haute technologie en région.

### ***Fonds régionaux d'investissement jeunesse et forums jeunesse***

« Pour appuyer le développement de projets locaux et régionaux, le gouvernement confiera la gestion d'un fonds régional d'investissement jeunesse aux forums jeunesse régionaux, qui pourront bénéficier de l'expertise des conseils régionaux de concertation et de développement. Dans la perspective de renforcer les régions, le gouvernement accorde ainsi aux forums jeunesse un outil supplémentaire afin de favoriser la prise en main par les jeunes de leur développement. » (*Plan d'action jeunesse 2002-2005, 2002 ; 29*)

Les forums sont des organisations constituées de jeunes des différentes circonscriptions régionales, des groupes communautaires et environnementaux ainsi que du milieu universitaire et des Cégeps. Les forums

jeunesse, indépendants ou associés à la Conférence régionale des élus(es), sont des organismes décentralisés véritablement adaptés à leur réalité régionale. Ils participent grandement à l'implantation d'initiatives faites pour et par les jeunes grâce à leur gestion des fonds régionaux d'investissement jeunesse.

Les fonds régionaux d'investissement jeunesse, implantés dans le cadre du *Plan d'action jeunesse 2002-2005*, ont totalisé un montant de 40 M \$ sur 3 ans grâce à un investissement de départ de 15 M\$ et un ajout de 25 M\$ provenant du Fonds jeunesse Québec. Cette deuxième annonce dotait ainsi les Forums jeunesse régionaux du Québec d'un outil d'intervention totalisant 40 M \$.

Adoptant un mode de gestion totalement indépendant d'une région à l'autre, les forums jeunesse contribuent au développement de la jeunesse et de leur communauté en général par l'appui financier qu'ils octroient grâce aux FRIJ. Directement impliqués dans leur milieu, les forums jeunesse parviennent à établir une méthode décisionnelle qui répondra aux besoins et problématiques spécifiques à leur milieu. Pour parvenir à établir les paramètres qui régissent le FRIJ de la région des Laurentides, le forum jeunesse de cette région a convié plus de 300 organismes à une vaste consultation ce printemps.

Dans toutes les régions, l'impact du FRIJ est palpable et mesurable. En Estrie, c'est plus de 900 000 \$ qui ont permis la réalisation de 33 projets cette année. Quant à elle, la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine distribue tout près de 600 000 \$ à 12 projets venant de six différentes MRC de la région. Les retombées économiques de l'ensemble des projets acceptés sont évaluées à plus de 1,7 M \$. À la lumière de ces faits, l'impact du FRIJ prend alors toute son ampleur particulièrement dans une région où la migration des jeunes et le taux de chômage font partie des plus élevés du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2005). Dans tous les cas, les demandes d'aides financières dépassaient largement les fonds disponibles. Au Bas-Saint-Laurent, la demande a été cinq fois supérieure aux ressources allouées à cette région par le gouvernement.

Nous considérons donc que les FRIJ ainsi que leur gestion par les forums jeunesse remplissent pleinement les objectifs qui motivèrent leur création. Nous considérons également que, compte tenu de l'impact notable des projets qu'ils supportent, les montants réservés aux FRIJ doivent être priorités.

**Dans l'axe de régionalisation déjà entamé par le gouvernement actuel, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial maintienne les forums jeunesse régionaux ainsi que leur responsabilité de gestion des FRIJ.

Que le gouvernement provincial encourage la gestion régionale des fonds alloués pour les projets jeunes afin d'assurer une utilisation plus adaptée à leur réalité.

Que le gouvernement provincial distribue minimalement au FRIJ le montant de 10 M \$ par année pour les trois prochaines années.



La santé des jeunes est un thème susceptible de nous préoccuper surtout lorsque nous nous intéressons aux différentes problématiques abordées jusqu'à présent dans ce mémoire. Nous savons que les jeunes d'aujourd'hui seront ceux qui auront de lourdes charges sur leurs épaules en ce qui a trait aux conséquences du choc démographique et de l'exode des régions. C'est pourquoi il faut porter une attention particulière à la santé, autant physique que psychologique, de ceux-ci.

### ***Manque de dynamisme en région, paupérisation dans la métropole?***

Dans la section précédente, qui portait sur les régions, nous avons évoqué différents problèmes que vivent actuellement les régions engendrés surtout par le manque de dynamisme. Cependant, nous retrouvons l'envers de la médaille dans la métropole montréalaise. À la lecture du Rapport annuel 2004-2005 sur la santé de la population montréalaise dirigé par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, nous en arrivons à des faits percutants. Les jeunes âgés entre 6 et 17 ans de la région de Montréal sont 230 000 et forment 13% de la métropole et correspondent au double de la population de Trois-Rivières. Le tiers de ceux-ci vivent dans une famille ayant accès à de faibles revenus et en ce qui a trait aux jeunes issus de l'immigration, nous parlons de la moitié de ceux-ci qui vivent dans des conditions précaires. Ces conditions de vie sont lourdes pour les jeunes qui y évoluent. Plusieurs problèmes y sont reliés tels que la prématurité, des troubles émotionnels et de comportements qui agissent de façon bien négative sur la performance scolaire de plusieurs de ces jeunes. (Agence de développement, 2005 : 86) De plus, les auteurs de la recherche notent d'autres problèmes constants qui touchent les jeunes dans la région de Montréal tels que le phénomène croissant de l'obésité en raison de la sédentarité et la malbouffe. Concernant les problèmes de malnutrition, il faudrait se questionner sur le prix et la qualité de la nourriture offerte dans les cafétérias en milieu scolaire et s'interroger sur les fournisseurs de celles-ci. Les auteurs notent également un taux élevé de grossesses non désirées chez les adolescentes ainsi qu'un nombre considérable de jeunes victimes de violence, sans oublier le désintérêt marqué de plusieurs envers les institutions scolaires. (Agence de développement, 2005 :96)

Les auteurs du rapport mentionnent plusieurs programmes et mesures qui existent actuellement afin de sensibiliser les jeunes à l'importance d'une saine alimentation et de l'activité physique, qui doit être présente dans leur quotidien. Cependant, il faut mentionner que les solutions et les programmes développés par le gouvernement doivent être construits dans une perspective voyant les différents problèmes énumérés ci-dessus comme un tout. Il faudra donc que le gouvernement prévoit des programmes de développement insérés dans une logique globale et préventive. En somme, multiplier les programmes dans le but de soutenir le bien-être des jeunes n'est pas une mauvaise chose, mais il faut surtout s'attaquer au contexte dans lequel ceux-ci évoluent.

Dans la section portant sur la famille, nous avons traité de la problématique de la conciliation travail-famille et, à ce titre, il nous semble important de préciser que la recherche à laquelle nous nous sommes référés arrive au constat que la présence des parents joue un rôle crucial dans le développement psychosocial des jeunes. Ainsi, il faudra voir à ce que le gouvernement trouve des solutions concrètes afin de permettre aux parents des jeunes d'être proches de leurs enfants. De plus, il est primordial de considérer l'impact des inégalités sociales, surtout en ce qui a trait aux familles de la métropole montréalaise et de celles issues de l'immigration.

**Ainsi la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement augmente son enveloppe budgétaire pour la lutte contre la pauvreté.

Que le gouvernement se penche sur la qualité et le prix de la nourriture distribuée dans les institutions scolaires.

Que le gouvernement maintienne ses programmes de sensibilisation à l'importance d'avoir de bonnes habitudes de vie.

***Des dépendances chez les jeunes, au cœur du milieu universitaire***

L'arrivée à l'université marque une étape importante dans la vie de tous et l'adaptation au milieu peut parfois s'avérer difficile. La vie universitaire demande de la discipline, de l'implication, de l'organisation et également de l'argent. Il ne s'agit pas ici de revenir sur l'accessibilité aux études, mais plutôt d'évoquer les facteurs de stress qui sont susceptibles d'intervenir dans la vie des jeunes et des conséquences néfastes que ceux-ci peuvent avoir sur leur santé. Lorsque les étudiants doivent, d'une part, travailler plus de 15 heures par semaine pour payer leur session et, d'autre part, étudier et faire leurs travaux, ceux-ci se retrouvent coincés par le manque de temps et c'est souvent la qualité et le nombre d'heures de sommeil qui sont affectés au profit de la fatigue qui s'installe. Afin de pallier le manque de sommeil et d'arriver à temps dans leurs délais, plusieurs jeunes consomment diverses drogues, dont le Ritalin qui, selon plusieurs, augmente les capacités de concentration. D'autres étudiants, de leur côté, évacuent le stress en consommant des quantités considérables d'alcool. Bien que nous n'ayons pas d'études sur le sujet pour nous y référer et confirmer l'ampleur de l'élargissement des habitudes de consommation d'alcool et de drogues à l'université, nous croyons, par notre connaissance du milieu, à l'existence du phénomène. À ce titre, il serait bien d'accentuer les recherches sur le sujet afin de constater son ampleur réelle, pour ensuite y trouver des solutions concrètes.

**Dans cette voie la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement se penche sur les habitudes de consommation des jeunes en milieu universitaire et accentue l'accessibilité de ses recherches.

Le phénomène du suicide au Québec est pathologique, si nous comparons notre société à d'autres sociétés industrialisées. Bien que ce soit les femmes les plus nombreuses à faire des tentatives ou avoir des idées suicidaires, le phénomène est d'autant plus grave chez les hommes âgés entre 15 et 39 ans. En effet, pour une femme qui se situe dans cette tranche d'âge, il y a environ cinq hommes qui se suicident au Québec (Ministère de la santé du Québec). Le phénomène est d'autant plus percutant chez les jeunes hommes homosexuels alors que ceux-ci se suicideraient environ 10 fois plus que la moyenne des jeunes hommes hétérosexuels.

De plus, nous ne pouvons passer sous silence la situation alarmante des communautés autochtones, où le taux de suicide, dans tous les groupes d'âge, est environ trois à six fois plus élevé que dans la population non autochtone. C'est toutefois entre 20 et 29 ans que l'on constate le taux le plus élevé de suicide chez les autochtones (Commission royale, 1995). En effet, la situation des autochtones n'est guère réjouissante : extrême pauvreté, faible scolarisation, possibilités d'emploi limitées, logement de mauvaise qualité, problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, lourd est le constat des conditions de vie en milieu autochtone.

Il faut donc jeter un regard approfondi sur le phénomène du suicide, sans toutefois concentrer nos uniques efforts à trouver des solutions à court terme. Il s'agit de concevoir le suicide comme un phénomène social avant tout et, dans cette perspective, s'intéresser aux problèmes de société qui mènent au suicide plutôt que d'investir toutes nos ressources dans le « traitement » des gens aux idées suicidaires. À ce titre, si on se fie aux statistiques du suicide selon le sexe, on comprend que ce n'est pas parce qu'une personne pense au suicide ou qu'elle tente de se suicider qu'elle ira jusqu'au bout de ses idées. Dans cette voie, nous pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas de prévenir le suicide seulement lorsqu'une personne est à risque ni d'empêcher quiconque de se suicider en sensibilisant la population à réduire la présence de médicaments dans une maison. (Ministère de la santé, 1998 : p.44)

Le gouvernement devrait donc accentuer le financement des recherches qui s'intéressent aux problématiques sociales telles que l'alcoolisme, l'isolement, la pauvreté, l'exclusion sociale, l'identité sexuelle, la maladie mentale et l'homophobie. En se penchant sur ses problématiques sociales et en se concentrant sur la recherche de moyens d'actions agissant sur ceux-ci, le gouvernement sera davantage en mesure de prévenir le phénomène du suicide.

**Ainsi la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement augmente le soutien financier aux recherches en sciences sociales reliées aux problématiques du suicide.

Que le gouvernement se dote d'une politique de lutte contre l'homophobie et sensibilise davantage les jeunes à la diversité sexuelle.

Que le gouvernement accentue l'accessibilité des services de psychologie en milieu scolaire.

Que le gouvernement fédéral mette en place des mesures visant à améliorer la qualité de vie et la prévention du suicide chez les autochtones.

En tant qu'association étudiante, la CADEUL retrouve les fondements de son existence dans la défense de l'importance d'une éducation accessible à tous. Son objectif premier demeure la défense des droits et intérêts de ses étudiants membres, mais nous avons aussi développé une culture d'intervention dans notre milieu, faisant ainsi de notre organisation un acteur jeune de poids dans la région de la Capitale Nationale ainsi que dans l'ensemble du Québec.

Tel que présenté dans l'introduction de notre mémoire, le choc démographique et la globalisation sont des problématiques qui touchent et toucheront les jeunes des prochaines décennies. Les conséquences de ces phénomènes sociaux affectent toutes les sphères de notre société. Nous considérons qu'un système d'éducation accessible et de qualité constitue un des piliers pour intervenir de façon efficace et constructive sur notre environnement et, par le fait même, qu'il doit faire partie des solutions envisagées afin de contrer les problématiques que notre génération devra affronter.

Deux grands enjeux occupent la place publique lorsqu'il s'agit d'aborder la question de notre système d'éducation et ceux-ci doivent être abordés dans la réflexion sur la stratégie que devra adopter le gouvernement dans le cadre du développement de l'avenir des jeunes québécois. Il s'agit des questions de l'accessibilité aux études postsecondaires et de la qualité de notre système d'éducation.

Bien entendu, la qualité du système d'éducation demeure un fondement de ce système et l'ignorance de l'importance d'une éducation de qualité viendrait nier la pertinence pour notre société d'être dotée de citoyens cultivés, critiques et ouverts d'esprit. Nous aborderons donc ce thème toujours sous l'angle du choc démographique et de la globalisation et le développerons autour de sujets clés tels que la spirale de décroissance de la qualité de notre système, l'évaluation de la qualité, les ressources pédagogiques, de même que l'influence du privé dans notre milieu universitaire.

Alors que la qualité de notre système demeure un prérequis à l'existence de celui-ci, la notion d'accessibilité demeure, pour sa part, un choix de société, aussi noble soit-il. Après avoir rappelé l'importance de maintenir ce principe fondamental, nous présenterons la responsabilité de l'État en matière de financement des universités et développerons les sujets de l'accessibilité géographique et culturelle.

Il pourrait être tentant pour la CADEUL de s'arrêter ici et de suggérer au gouvernement des pistes de solutions influençant seulement la condition des étudiants universitaires. Cependant, nous demeurons convaincu que la qualité d'un système d'éducation postsecondaire passe aussi par le développement optimal des autres niveaux de scolarité que sont le primaire, le secondaire et le collégial. En effet, c'est en adoptant une vision globale de l'éducation que nous pourrions créer un réel engouement pour un système de qualité et ainsi parvenir à valoriser l'importance d'une éducation accessible et de qualité pour notre société. En ce sens, nous débiterons par l'exposition de notre vision au sujet d'une problématique qui affecte directement l'ensemble des paliers de notre système, celle du décrochage scolaire.

### ***Le décrochage scolaire***

Nombreuses sont les recherches qui abordent le décrochage scolaire plus particulièrement au secondaire et au collégial. Les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques et le Ministère de l'éducation,

des loisirs et des sports du Québec (MELS) ont tous deux produit des documents en référence à ce phénomène qui s'avère complexe. D'abord, on entend dans le présent document par décrochage scolaire : le fait d'entamer des études et de ne pas les terminer et le fait de ne pas débiter des études postsecondaires pour des causes non personnelles<sup>1</sup>.

Le décrochage scolaire retient notre attention, car il s'avère une conséquence du manque d'accessibilité au système d'éducation. En fait, il semble que ce soit les gens issus des milieux moins aisés qui souffrent du manque d'accessibilité : « à cause d'obstacles d'ordre social et financier, il appert que l'enseignement postsecondaire est souvent hors de portée pour les gens provenant de milieux à faible revenu. » (De Broucker, 2005 ; 2) De Broucker fait cette conclusion à la suite de consultations de nombreuses recherches portant sur le décrochage scolaire à travers le Canada. Ainsi, mis à part les facteurs financiers qui concernent plus spécifiquement le secteur universitaire, de nombreux facteurs d'ordre sociaux influencent le décrochage pour l'ensemble des niveaux de notre système d'éducation. Parmi ceux-ci, le manque de stimulation de la part du milieu social dans lequel œuvrent les jeunes décrocheurs serait un autre facteur déterminant la motivation à poursuivre ou non leurs études vers un niveau supérieur. De plus, Butlin (1999) souligne que les résultats scolaires au niveau secondaire influencent considérablement la motivation des jeunes dans la poursuite d'études postsecondaires, d'où l'importance d'adopter une vision globale de notre système, puisque les mesures prises dans le cadre du développement de l'enseignement secondaire viennent influencer les autres paliers de notre système.

Il est maintenant reconnu que le milieu scolaire dans lequel œuvrent les étudiants du secondaire constitue, pour eux, un élément fondamental de leur développement. Ceci dit, les établissements d'enseignement secondaire sont aussi pour nos jeunes un espace privilégié pour établir des contacts sociaux qui, la plupart du temps, constitueront l'essentiel moyen de parvenir à établir un cercle d'amis. Cet état de fait permet de conclure que les établissements d'enseignement sont, au-delà de leur mission fondamentale qui est d'assurer l'éducation des jeunes, un milieu de vie fondamental qui exerce une influence considérable sur l'avenir et les choix qu'auront à effectuer les jeunes qui œuvrent dans ce milieu. Ainsi, il est primordial qu'au-delà des activités d'enseignement auxquelles les jeunes doivent assister, ceux-ci puissent avoir accès à des initiatives parascolaires favorisant leur participation à des projets culturels, sportifs, environnementaux ou de toute autre nature, leur assurant ainsi un contact humain différent avec les enseignants, les autres élèves et le personnel non enseignant. Autrement dit, au-delà de l'évaluation de la performance académique, le milieu scolaire doit permettre aux étudiants de participer à de multiples activités et d'établir de nombreux contacts sociaux ayant pour objectif de créer un sentiment d'engagement et de solidarité envers leur milieu. Nous sommes convaincus que le développement d'un tel sentiment pourrait, à long terme, favoriser la rétention des jeunes qui, pour différentes raisons, ne s'associent guère aux systèmes en place et préfère décrocher, engendrant ainsi les conséquences que l'on connaît sur leur avenir et sur celui de la société. À ce titre, nous croyons que les différents projets d'écoles communautaires représentent d'excellents moyens afin d'optimiser les ressources tout en favorisant l'ouverture du milieu scolaire sur le reste de la communauté. Nous espérons que le gouvernement étudiera avec attention le rapport du groupe de travail qui étudie présentement la question.

Ceci dit, malgré l'importance que nos établissements d'enseignement deviennent un véritable milieu de vie pour les jeunes, il ne faut pas sous-estimer la pertinence des ressources pouvant les soutenir dans le cadre de leur développement, au moment où leur vie en tant que citoyens commence à se concrétiser. Nous faisons ici référence au personnel non enseignant, aussi appelé professionnels de l'enseignement qui, selon leur rôle spécifique, parviennent à aider concrètement les jeunes à travers leur cheminement. Sans élaborer au niveau de l'ensemble des ressources disponibles dans les milieux scolaires, il importe de souligner, en exemple, l'influence de certaines d'entre elles. Nous sommes d'avis que la présence de services d'orientation de qualité affecte directement la propension des jeunes à demeurer motivés dans le cadre de leur cheminement scolaire. En effet, nous sommes persuadés que l'absence d'orientation professionnelle ou de cheminement scolaire influence la décision des jeunes à opter pour l'abandon scolaire. Dans un autre ordre d'idées, souli-

<sup>1</sup> La section Accessibilité géographique et culturelle complète les informations au niveau des obstacles qui empêchent les gens de débiter des études postsecondaires.

gnons l'importance pour les jeunes de pouvoir avoir un accès direct à un service de psychologie ou d'aide à l'apprentissage afin de leur permettre de les appuyer dans le cadre des différentes formes de difficultés qu'ils doivent affronter tout au long de leur cheminement. Bref, la CADEUL croit que le personnel non enseignant agit comme un agent d'intégration dans le milieu scolaire et que des mesures devraient être mises en place afin d'assurer leur maintien et leur développement.

**En ce sens, la CADEUL recommande:**

Que le gouvernement favorise les initiatives permettant de faire en sorte que les établissements d'enseignement deviennent de réels milieux de vie pour les jeunes qui y étudient.

Que le personnel non enseignant (ressources complémentaires) soit reconnu comme étant un facteur d'intégration des étudiants dans ce milieu de vie.

Que le gouvernement établisse un ratio du nombre de professionnels nécessaires selon le nombre d'étudiants afin que leurs effectifs soient déterminés en fonction du besoin des jeunes et non en fonction des décisions budgétaires de chaque commission scolaire.

Que le gouvernement provincial envisage l'implantation de projets d'écoles communautaires à travers le Québec.

Si la nature du milieu scolaire demeure un facteur important pouvant influencer le décrochage, rappelons que le milieu socio-économique duquel est issu l'étudiant est l'un des principaux éléments causals du décrochage scolaire. Les recherches de Christofides et al., de Statistique Canada, Knighton et Mirza, de Corak et al., de Rivard et Raymond, de Drolet et de Frenette font toutes état que le taux de participation des étudiants de familles à revenu élevé est supérieur au taux de participation des étudiants de familles à faible revenu. Le faible taux d'étudiants provenant de milieux à faible revenu peut s'expliquer selon plusieurs arguments. L'une des premières causes identifiées par le milieu étudiant est le niveau des frais de scolarité, Coelli 2004 ; Neill 2004 ; Johnson et Rahman, 2004 ; Kwong et al., 2002 confirment l'argument étudiant : « Les quelques études récentes qui abordent explicitement la question des variations des frais de scolarité dans un effort visant à évaluer leurs effets sur l'accessibilité aux études postsecondaires en fonction du niveau de revenu de la famille ont eu tendance à déceler un effet néfaste limité, mais significatif, sur les gens à faibles revenus». (De Broucker, 2005 ; 22) Le manque de stimulation de la part de leur milieu social est également un facteur déterminant la motivation. Butlin (1999) souligne aussi l'impact des résultats scolaires au niveau secondaire qui influence considérablement la motivation dans la poursuite d'études postsecondaires. On comprend donc l'importance que prend l'accessibilité tant financière que sociale dans le cadre de la problématique du décrochage scolaire.

**La CADEUL recommande donc :**

Que soit maintenu un système de prêts et bourses qui favorise l'accessibilité des étudiants qui n'ont pas les moyens financiers de poursuivre des études postsecondaires.

Qu'une campagne de sensibilisation aux études postsecondaires soit effectuée auprès des jeunes de milieux socio-économiques défavorisés.

### ***L'accessibilité aux études***

L'accessibilité aux études demeure depuis de nombreuses années le cheval de bataille du mouvement étudiant. Cette question ravive souvent de nombreux débats se situant au niveau de plusieurs sphères d'activités de notre société. Ceci dit, depuis un certain temps, lorsqu'il est question d'accessibilité aux études, c'est une vision sous l'angle de l'économie et de la rentabilité que notre gouvernement semble adopter. Ainsi, nombreux sont les économistes et les chercheurs prétendant avoir développé un modèle d'éducation équilibré budgétairement, rentable et équitable pour l'ensemble des contribuables. En réponse à cette tendance, le milieu étudiant a vite eu le réflexe d'établir, lui aussi, les bases économiques de ses revendications au plan de l'accessibilité, engendrant ainsi un affrontement de statistiques et de données qui s'écarte, bien souvent, du réel principe justifiant un système d'éducation accessible. Nous croyons que la question de l'accessibilité à notre système d'éducation, une mission fondamentale de notre État, doit s'élever au-dessus du débat des considérations purement budgétaires et être recentrée sur l'importance de son influence sur le développement de la jeunesse qui devra, rappelons-le, faire face à de nombreux défis, notamment celui du choc démographique.

En ce sens, nous croyons que notre société et les gouvernements qui la façonnent doivent, encore aujourd'hui, être, d'abord et avant tout, imprégnés d'une vision non pas influencée par des considérations purement stratégiques et économiques, mais guidés par des principes et des valeurs fondamentales qui feront en sorte que les choix qui seront faits pourront améliorer le sort de la majorité des citoyens.

La CADEUL identifie parmi ces principes celui de l'importance d'une éducation accessible à tous. L'accessibilité aux études postsecondaires est avant tout un choix de société. Le choix d'une société qui croit aux bienfaits d'une population éduquée. Les arguments en faveur de l'accessibilité pour tous mis de l'avant par les visionnaires de l'époque du rapport Parent sont sensiblement les mêmes mis de l'avant encore aujourd'hui. Le système d'éducation qui a été mis en place suite au rapport Parent a subi, durant les décennies qui ont suivi, quelques modifications. Ces modifications ont surtout affecté le financement des universités. Cela a entraîné des conséquences sur trois des principes fondamentaux du rapport Parent soit *l'accessibilité, la scolarisation et les conditions de vie et d'études convenables*. Aujourd'hui, le système d'éducation est toujours en proie à des changements qui ne plaisent pas à tous et nous considérons que les idéaux derrière cette vision ne rejoignent pas les grands principes qui ont mis sur pied le système d'éducation tel qu'on le connaît à l'heure actuelle. À titre d'exemple, le manque de vision derrière la coupure de 103 millions de dollars dans le programme d'Aide financière aux études démontre la tendance marquée de nos leaders élus à faire fi de l'importance du principe d'accessibilité, et donc de son influence sur le développement et l'épanouissement des jeunes de notre société. Heureusement, ceux-ci ont réagi avec force et détermination, établissant ainsi la preuve que si notre gouvernement s'écarte parfois du principe de l'accessibilité aux études, les jeunes, eux,



ne font pas de concession sur ce plan. La CADEUL demeure donc convaincue que ce principe doit demeurer au centre de la stratégie d'action que le gouvernement entend implanter.

### ***Le financement des universités : rôle de l'État, symbole d'accessibilité***

À la suite du rapport Parent, des investissements majeurs du gouvernement du Québec et de la démocratisation de l'enseignement, les universités québécoises ont vu croître de façon vertigineuse leur nombre d'inscriptions. Pour remédier à la pression financière de cette hausse de l'effectif étudiant, le gouvernement québécois a décidé, en 1972-1973, de financer les universités sur une base historique. Ainsi, les universités recevaient un financement similaire à celui reçu l'année précédente, indexé en fonction des politiques gouvernementales et de l'évolution de la clientèle étudiante. De ce montant, l'État retranchait les revenus prévisibles (droits de scolarité, contributions des fondations, dons des particuliers) pour obtenir la subvention d'opération générale qu'elle accordait à un établissement universitaire. Ce modèle, bien qu'ayant ses propres limites, avait l'avantage de permettre aux universités de s'assurer une source de financement relativement stable d'une année à l'autre et de pouvoir ainsi planifier ses activités sur plusieurs années (Graveline, 1994 ; 18).

De 1976 à 1985, les prévisions gouvernementales ayant largement sous-estimé l'engouement des jeunes pour les études universitaires, la récession majeure et la crise financière que subit le gouvernement québécois entraînent ce que l'on a appelé le sous-financement structurel. Le gouvernement du Québec ne voulant pas reconnaître les hausses de coûts de formation, les universités ont fait face à un dilemme majeur : essayer déficit par-dessus déficit ou y aller d'expédients afin de maintenir la viabilité financière des établissements par des mesures qui réduisent la qualité de la formation.

Pour remédier à la situation et s'assurer que le financement des universités québécoises demeure public, Québec décide d'accroître son financement conditionnellement au respect de certaines orientations dictées par le gouvernement. Cette orientation marque le début de l'ingérence de l'État dans le fonctionnement des universités. Parallèlement, Québec apporte des modifications au mode de financement des universités. Plutôt que d'accorder le même montant par étudiant, et cela, sans considérer le programme qu'il poursuit, Québec crée, pour chacun des cycles, six secteurs disciplinaires différents auxquels correspond un financement précis. Fort heureusement, malgré le sous-financement que connaissent les universités, le gouvernement du Québec ne cède pas aux pressions pour hausser les frais de scolarité. Le choix de maintenir l'accessibilité financière aux études prend le pas sur la privatisation du financement et la part du financement universitaire d'origine publique s'accroît, passant de 70 % à 89 % au cours de la décennie.

En 1989, la trop forte pression du financement de l'éducation sur l'État et les compressions fédérales dans les transferts aux provinces amènent le gouvernement du Québec à amorcer une autre vague de compressions budgétaires. Ces compressions sévères, qui se sont élevées à 1,7 milliard, de 1986-87 à 1994-95 (Graveline, 1994 ; 28), ont engendré un tel sous-financement que l'État a fait le choix d'accroître les frais de scolarité. Ces derniers sont passés de 540 \$ par année en 1989-1990 à 1 670 \$ en 1994-1995, et cela, alors que la proportion de la production nationale brute (PNB) dépensée en éducation a décliné de façon importante. Cette dernière est alors passée de 6,9 % du PNB en 1985-86 à 4,6 % du PNB en 2000-2001 (Conseil supérieur de l'éducation, 2000-2001 ; 85). Malgré tout, la hausse des frais de scolarité ne permettait toujours pas de faire en sorte que le financement des universités soit suffisant.

C'est dans ce contexte que s'amorce la privatisation du financement de l'éducation supérieure et le financement par résultat. En effet, l'État, par la compartimentation de l'enveloppe budgétaire versée aux universités et par l'imposition, en 1992, d'incitatifs à la diplomation ainsi qu'au développement des études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, continue ses efforts afin d'orienter les activités des universités. Ainsi, la part du financement public en éducation supérieure visait davantage à soutenir la recherche que le fonctionnement général des univer-

sités.

Entre 1994-1995 et 2000-2001, afin d'obtenir le déficit zéro, le gouvernement Chrétien a procédé à des compressions massives dans le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), un paiement de transferts créé en 1996 pour remplacer les deux paiements existants<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'entre 1994-1995 et 2001-2002, le niveau de paiement des transferts du TCSPS pour le Québec est passé de 5,5 milliards de dollars à 3,8 milliards de dollars. Le manque à gagner cumulatif pour cette période est de 16,2 milliards de dollars, dont 3,64 milliards de dollars simplement pour l'éducation postsecondaire (FEUQ, 2000). De telles compressions du fédéral ont eu comme impact de contraindre l'État québécois à diminuer encore davantage le financement accordé aux universités. En effet, entre 1994-1995 et 1997-1998, le gouvernement provincial a effectué des compressions massives dans le système universitaire québécois. Au cours de cette période, les subventions versées aux universités sont passées de 1 553 à 1 287 millions de dollars, ce qui représente une diminution de près de 19 % pour la période. Certains pourraient tenter d'expliquer ce phénomène par la diminution de l'effectif étudiant durant cette période, mais comme on peut le voir au tableau 4.1, cette hypothèse est fautive. En effet, on peut y voir que la diminution de l'effectif étudiant, pour la période, a été inférieure à la diminution du financement.

**Tableau 4.1**

***Évolution des subventions de fonctionnement aux universités québécoises et de l'effectif universitaire à temps plein et à temps partiel 1994- 2001***

(Trimestre d'automne)<sup>3</sup>

Année scolaire	Subvention (en millions \$) (\$ courant)	Variation des subventions (en pourcentage)	Effectif scolaire universitaire (temps plein et temps partiel)	Variation de l'effectif (en pourcentage)
1994-1995	1553,32 \$	-	244 531	-
1995-1996	1499,26 \$	- 3,48%	237 810	- 2,75%
1996-1997	1381,00 \$	- 7,89%	230 941	- 2,89%
1997-1998	1287,14 \$	- 6,8%	226 977	- 1,72%
1998-1999	1400,41 \$	+ 8,78%	226 638	- 0,15%
1999-2000	1411,73 \$	+ 0,8%	231 897	+ 2,32%
2000-2001	1453,04 \$	+ 2,9%	233 463	+ 0,68%
2001-2002	1549,25 \$	+ 6,6%	239 097	+ 2,41%

Système de recensement des clientèles universitaires (RECU)

Gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU)

Note : Les montants indiqués sont ceux de la contribution gouvernementale aux ressources des universités et non du budget de fonctionnement total des universités.

Il est maintenant reconnu par l'ensemble des acteurs de notre système d'éducation que l'éducation supérieure au Québec souffre d'un sous-financement de 375 millions de dollars par rapport aux autres universités canadiennes. Cette situation ne peut prévaloir dans un contexte où les jeunes devront pouvoir bénéficier d'un système d'éducation de qualité et donc avoir accès à un ensemble de ressources pédagogiques favorisant leur apprentissage et l'évolution de nos communautés universitaires. Or, à l'heure actuelle, au lieu de prioriser une réflexion approfondie sur les moyens d'assurer un développement cohérent et avant-gardiste de notre système, nos administrations universitaires, bien malgré elles, doivent plutôt s'en tenir au discours de la rationalisation et de la recherche de financement. À l'Université Laval, la situation est telle que les étudiants font maintenant partie d'un comité pour la recherche de financement suite à l'implantation d'un projet de modernisation de la gestion des études. C'est donc dire qu'en plus de leur responsabilité d'étudiants, les jeunes doivent maintenant pallier le sous-financement de leur université sous peine d'éponger eux-mêmes les coûts reliés au développement de leur milieu. Pour encourager la participation citoyenne des étudiants

<sup>2</sup> Les deux programmes existants avant l'entrée en vigueur du TCSPS étaient le RAPC (Régime d'assistance publique du Canada) et le FPE (Financement des programmes établis).

<sup>3</sup> Sources : Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, tableau 30.

universitaires et catalyser leur potentiel de créativité afin de favoriser l'évolution de leur communauté, parions que d'autres comités pourraient être plus stimulants. Les conséquences de cette situation sont multiples, mais la solution première est unique : le réinvestissement.

Au-delà du sous-financement dont elles sont victimes, certaines universités subissent aussi les conséquences de la grille de financement utilisée par le gouvernement du Québec qui régit l'attribution des ressources monétaires de chaque université. À cet effet, un comité conjoint MELS/CRÉPUQ a tablé sur la grille de pondération de la fonction enseignement et a remis un rapport qui propose une nouvelle grille mieux adaptée aux réalités des nouveaux programmes universitaires. La mise en application de ce projet de grille est fondamentale pour plusieurs universités qui sont directement affectées par le régime inéquitable actuel.

Bien que l'État contribue largement au financement des universités, plusieurs fonctions administratives des universités sont désormais soutenues exclusivement ou majoritairement par les étudiants par le biais d'autres types de frais que les frais de scolarité. Il est ici question principalement de deux types de frais, soit les frais de gestion et les frais afférents.

Nous appelons frais de gestion tout type de frais que les étudiants paient et qui ne constituent pas un mode de financement de services qui leurs sont directement utiles dans le cadre de leur vie sur le campus. Pensons par exemple aux frais technologiques ou à tout type d'augmentation qui vise même, parfois, à éponger le déficit annuel de l'université. En contournant le gel des frais de scolarité de la sorte, les administrations universitaires bafouent ce principe instauré par le gouvernement. En effet, à l'Université Laval, chaque année, depuis 3 ans, les étudiants subissent une hausse détournée de leurs frais de scolarité. Cette situation est extrêmement malsaine pour favoriser le développement des universités puisqu'elle réduit les relations entre l'administration universitaires et les étudiants à un climat d'affrontement qui ne rend pas service à la communauté universitaire. En effet, les administrations, aux prises avec des problèmes budgétaires, doivent trouver des solutions en l'absence de financement additionnel et se tournent vers les étudiants, et ceux-ci, imprégnés du principe du gel des frais que leur gouvernement a instauré, refusent de subir une hausse détournée. Nous croyons que le gouvernement ne peut plus laisser les administrations faire subir ce traitement, qu'il ne peut plus se désresponsabiliser de la sorte face aux administrations universitaires endettées et par conséquent, qu'il doit agir pour financer adéquatement le système d'éducation, y incluant le financement de projets ponctuels liés au développement des institutions.

Pour ce qui est des frais afférents, liés au financement des services aux étudiants, la situation demeure, elle aussi, problématique. En effet, la hausse des coûts de système reliés aux services aux étudiants croît sans cesse au rythme de l'inflation et des bonifications aux conditions de travail des préposés alors que la subvention gouvernementale, elle, n'augmente pas proportionnellement. Ce sont plutôt les étudiants, par le biais d'augmentation de leurs frais afférents, qui couvrent les coûts de système. C'est donc dire que le gouvernement délaisse de plus en plus le financement des services aux étudiants qui, pourtant, sont le levier d'un nombre important d'initiatives et peuvent souvent influencer le degré d'intégration des étudiants dans leur milieu. Certains de ces services sont particulièrement essentiels et ne peuvent plus subir les opérations de rationalisation. Certaines universités ont même été jusqu'à instaurer le principe d'utilisateur-payeur au niveau de services aussi fondamentaux que l'aide psychologique et le service d'orientation, des outils indispensables au soutien des étudiants dans leur cheminement.

**En ce sens, la CADEUL recommande :**

**Que soit adoptée une loi-cadre assurant un réel gel des frais de scolarité par le plafonnement de l'ensemble des autres frais obligatoires instaurés par les administrations universitaires.**

Que le gouvernement reconnaisse l'importance des services aux étudiants en augmentant la subvention dédiée à ces services afin d'éliminer la tendance voulant que les étudiants absorbent majoritairement les montants reliés aux hausses des coûts de système.

Que soit revue la grille de pondération de la fonction enseignement des universités afin que le financement des universités soit plus équitable entre les établissements.

Que le gouvernement provincial exige du gouvernement fédéral un transfert, idéalement par point d'impôt, destiné spécifiquement à l'éducation afin de régler le sous-financement des universités, qui s'élève actuellement à 375 M \$.

Maintenir un système d'éducation de qualité demeure une mission essentielle de l'État et investir en ce sens comporte de nombreux avantages. Cette tendance a été démontrée au Québec car, contrairement à ce que l'on peut observer aux États-Unis, la réglementation des frais de scolarité aura permis d'éviter l'élitisation de la formation universitaire de qualité. En effet, chez nos voisins du sud, bien que l'enseignement universitaire public soit accessible pour un montant à peine supérieur à ce que l'on observe dans les autres provinces canadiennes, la valeur des diplômes que ces universités décernent n'a rien pour séduire. Pour obtenir une formation de qualité, l'étudiant devra déboursier plusieurs dizaines de milliers de dollars, ce qui rend la formation de qualité inaccessible aux moins fortunés. Par le maintien d'un réseau universitaire à une vitesse, tout étudiant peut espérer obtenir une formation de qualité. Certaines tendances favorables à l'augmentation de la contribution des étudiants au système d'éducation prétendent que le maintien du gel des frais s'apparente à une subvention déguisée dont profitent les familles riches de notre province qui, elles, auraient la possibilité de payer des frais plus élevés. Ces familles choyées ont effectivement les moyens de contribuer davantage au coût de la formation de leurs enfants. Par contre, ce que les opposants au gel oublient trop souvent, c'est que ces familles, par notre régime fiscal, contribuent déjà proportionnellement beaucoup plus au coût de l'éducation que les familles moins fortunées. En ce sens, nous croyons que l'équité en matière de financement de nos services publics doit s'instaurer par le biais d'un régime fiscal proportionnel bien adapté plutôt que par l'instauration d'un système de paiement à la pièce des systèmes publics, en fonction du revenu des citoyens. Il devient donc impératif, dans cette optique, d'opter pour un financement de l'éducation par le biais des contributions de l'État.

Bien sûr, cette équité a un coût. Par contre, on en oublie souvent les retombées. En effet, par le gel des frais de scolarité et le *Programme de prêts et bourses*, l'État finance une large part des coûts reliés à la formation d'un individu. Deux raisons le poussent à agir de la sorte. La première, nous en avons déjà parlé, est d'assurer l'équité sociale en permettant à tous de se développer au meilleur de leurs compétences, nonobstant leurs ressources financières. La seconde se veut un pari : que l'investissement mis dans la formation d'un individu permette à ce dernier de développer des compétences qui engendreront, dans le futur, des retombées économiques qui profiteront à l'ensemble de la collectivité. Ce pari est réussi. Bien que l'État investisse en moyenne 79 160 \$ pour former un bachelier, par son revenu supérieur, ce dernier paiera un peu plus d'un demi-million de plus en taxes et en impôts qu'un travailleur n'ayant obtenu qu'un diplôme d'études secondaires. Tout porte à croire que ce bachelier aura largement la chance de « rembourser » les coûts liés à sa formation (MEQ, 1999). Mais ce n'est pas tout. Ce bachelier, par ses compétences et son savoir spécialisé, devient un vecteur important du développement économique du Québec. D'un côté, sa connaissance permet de développer de nouvelles industries « made in Québec », de l'autre, la présence de ce diplômé universitaire

hautement spécialisé détenant une formation de qualité agit comme un appât sur les entreprises internationales désireuses d'identifier un territoire sur lequel s'établir. D'un côté comme de l'autre, la population du Québec sort gagnante de la création des milliers d'emplois que ces diplômés universitaires engendreront. Pour les jeunes, l'avantage de bénéficier d'un tel système est indéniable et contribuera largement à la capacité d'insertion de ceux-ci dans notre société et sur le marché du travail. Le maintien d'un tel avantage devient donc indispensable pour la génération qui aura à surmonter les défis liés à la délocalisation des entreprises et au choc démographique.

**Ainsi, la CADEUL recommande :**

Que le gouvernement provincial maintienne son engagement de gel des frais de scolarité.

***L'accessibilité géographique et culturelle***

L'influence des parents sur le parcours scolaire est un concept communément reconnue. La pression parentale, le support moral et financier ainsi que le degré d'étude des parents ont un impact déterminant sur le cheminement scolaire des jeunes. Ainsi, diverses études ont démontré très clairement l'existence de liens entre le niveau de scolarité des parents et le choix d'entreprendre des études postsecondaires. Statistique Canada a en effet pu démontrer que les étudiants dont les parents avaient effectué des études collégiales ou universitaires avaient plus de chance d'obtenir leur diplôme universitaire (Butlin, 2000 et 2001). Le responsable de l'enquête, George Butlin, explique ce phénomène par l'influence qu'a pu exercer le modèle parental sur le choix d'une carrière, mais aussi par les attentes, les encouragements et l'appui que les parents ont pu dispenser à leur enfant tout au long de son cheminement scolaire. Parallèlement, une autre enquête de Statistique Canada confirme que 67 % des jeunes qui fréquentent actuellement l'université ont indiqué qu'ils ont toujours cru que leurs parents souhaitaient qu'ils effectuent des études universitaires (Statistique Canada, 2003).

Ainsi, les parents ayant déjà fréquenté les universités, et dans une moindre mesure les collèges, par le type d'emploi qu'ils occupent, l'importance qu'ils y accordent, leurs responsabilités et la satisfaction qu'ils en retirent, influencent leurs enfants à entreprendre des études postsecondaires. Inversement, dans les milieux populaires où l'un ou les parent(s) n'a ou n'ont pas effectué d'études postsecondaires, la formation est beaucoup moins valorisée. Le travail y est davantage perçu comme un moyen d'obtenir un revenu que comme un outil de valorisation personnelle. Le milieu scolaire doit donc prendre la relève en faisant la relation entre la formation scolaire et les emplois spécialisés qui seront de plus en plus nécessaires au Québec. Autrement, la culture familiale n'encourageant pas la formation, et dans certain cas allant même jusqu'à la dénigrer, l'enfant dès son plus jeune âge orientera son projet de formation différemment.

C'est en partie pour cette raison que seulement 28,4 % des étudiants universitaires proviennent d'un milieu ouvrier et cette proportion n'a pas changé depuis les 30 dernières années (Conseil supérieur de l'éducation, 2000). Mais cette situation s'explique également par le phénomène d'acculturation qui, en lui-même, représente un défi pour ces jeunes lors de leur passage à l'université. Si les jeunes provenant d'une famille dont l'un des parents a effectué des études universitaires ou occupe un emploi de cadre sont familiers et à l'aise dans le milieu universitaire, les étudiants provenant de milieux peu favorisés ne se reconnaissent pas dans la culture et les pratiques du milieu universitaire (Sales, 1996). Ces derniers doivent donc multiplier les efforts pour s'intégrer aux pratiques de ce nouveau milieu, tout en confrontant leurs anciennes valeurs à celles transmises par leur nouveau milieu. Le sociologue Fernand Dumont a d'ailleurs parlé de ce phénomène en le qualifiant « d'exil ». Cette pression se fait bien sentir sur le parcours de formation de ces jeunes issus

de milieux moins favorisés. Ils sont en effet plus susceptibles d'abandonner leurs études que les jeunes issus d'un milieu social favorisé (Conseil supérieur de l'éducation, 2000 ; 44-45). Le manque de soutien, une plus faible importance accordée au projet de formation, les ressources financières limitées ainsi que le changement de milieu sont donc autant de facteurs discriminants. On comprend donc que le taux de titulaire d'un diplôme postsecondaire dans la population influence directement le taux de décrochage chez les jeunes. Dans cette optique, il est donc primordial d'encourager l'augmentation de diplômants postsecondaires afin de diminuer à long terme le décrochage scolaire.

La question du support parental est d'autant plus importante lorsque l'étudiant doit quitter le milieu parental pour entreprendre des études postsecondaires. Il semble en effet que le taux d'inscription à l'université, qui est de 23 % lorsque l'étudiant demeure à moins de 40 kilomètres d'une université, chute graduellement au même rythme que la distance augmente. À titre de référence, ce taux passe à 11 % lorsque l'université est située à plus de 80 kilomètres (Frenette, 2002 ; 12). On constate également que l'éloignement de la résidence permanente a une influence sur les résultats des étudiants. À la Faculté des lettres de l'Université Laval, on a pu constater que la moyenne cumulative diminuait de 0,1/4.33 pour chaque tranche de 100 kilomètres de distance.

Bien que le facteur de la distance ait un effet dissuasif sur l'ensemble des jeunes, il est tout particulièrement discriminant pour les jeunes provenant de familles à faibles revenus. Pour ces étudiants, il semble que les frais de subsistances liés au logement soient trop élevés pour leur permettre de réaliser leur objectif. En effet, les coûts associés à la poursuite d'études loin du domicile familial demeurent très importants. Tel qu'on peut le voir au tableau 5.1, il existe un écart de près de 5 000 \$ entre ces deux groupes. Ces jeunes issus de milieux dont le revenu familial ne permet pas aux parents de leur offrir un soutien financier se questionnent donc davantage à savoir si la formation qu'ils en retireront en vaut vraiment le coût.

**Tableau 5.1**

**Niveau et source d'endettement selon le lieu de résidence d'un étudiant universitaire tous cycles confondus** (2001-2002) (Beauchemin, 2003)

	Endettement PPB	Endettement d'autre source	Endettement total
Résidents	4 844 \$	3 007 \$	7 851 \$
Non-résidents	8 145 \$	4 493 \$	12 638 \$

Dans un autre ordre d'idées, les universités québécoises ouvrent de plus en plus leurs portes aux étudiants provenant de l'extérieur du Canada. Les motifs qui poussent les universités à agir de la sorte sont nombreux. On parle de l'importance de la diversité et de l'échange dans un monde où il y a un décloisonnement des sciences, on souligne aussi l'importance de maintenir un effectif étudiant élevé et on remarque que les études universitaires sont une porte d'entrée pour l'immigration. Ce dernier point rejoint plus particulièrement la problématique de la dénatalité ou du choc démographique, étant donné que les différents gouvernements québécois misent sur l'accueil d'immigrants pour pallier le manque démographique. Barrette et al.(1996) soulignent les avantages à accueillir des immigrants d'âge avancé : « le gouvernement n'a pas à payer pour les années de scolarité réalisées dans le pays d'origine de l'immigrant ». À cela, on peut rétorquer que le statut d'étudiant contribue d'autant plus à permettre une meilleure intégration à la culture québécoise. Le gouvernement économise donc sur les programmes d'insertion des immigrants lorsqu'il facilite l'obtention du

statut d'immigrant aux étudiants étrangers qui ont dû s'adapter à la culture québécoise lors de leurs études.

**Ainsi, la CADEUL recommande :**

51

Que le gouvernement du Québec réduise les délais d'attente et offre aux étudiants étrangers la possibilité d'obtenir plus facilement le statut d'immigrant reçu de sorte que celui-ci puisse être accordé et obtenu dès la diplomation.

Que le gouvernement provincial se penche sur la question de la reconnaissance des études des nouveaux arrivants.

Que le gouvernement provincial applique sa politique de gel aux frais de scolarité différenciés pour tous les étudiants étrangers.

## **Qualité**

La qualité de l'éducation est primordiale dans une société, surtout pour le Québec, où l'économie du savoir prend de plus en plus d'importance et pourrait constituer un levier important pour faire face aux défis qui attendent les jeunes dans l'avenir. En effet, on doit maintenant compter sur ce secteur pour se démarquer sur le marché mondial considérant le ralentissement des activités du secteur primaire influencé par l'état des ressources naturelles et le coût de la main-d'œuvre. Il faut donc maintenir un niveau compétitif de la qualité de l'éducation pour favoriser le développement de notre économie. Mais bien avant d'avoir des conséquences au plan économique, l'éducation permet à la population d'avoir de bons rapports sociaux, d'être intégrée culturellement et d'adopter un regard critique sur la société pour intervenir efficacement sur cette dernière. En somme, la qualité de l'éducation doit être maintenue pour offrir aux jeunes les outils leur permettant de participer activement au maintien de la cohérence et de la compétitivité de notre société.

## **Spirale de décroissance**

Tous les acteurs de la société civile s'entendent pour affirmer que notre système d'éducation doit assurer la qualité de l'enseignement qui est dispensé dans les institutions. Cette tendance se justifie bien entendu par l'importance de pouvoir compter sur des citoyens capables de contribuer au développement de notre société et de pouvoir s'assurer de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente. Dans un cadre plus global, nous aimerions souligner l'hypothèse du développement d'un phénomène qui risquerait, à long terme, de nuire grandement à l'ensemble des activités économiques du Québec si celui-ci ne fait pas l'objet d'une attention particulière. Il est ici question du concept de spirale de décroissance de la qualité, un phénomène intervenant directement sur les efforts investis au niveau du maintien de la qualité de l'éducation. Si les préoccupations entourant le maintien de la qualité ne sont pas résorbées, cette spirale pourrait affecter l'ensemble des niveaux de notre système et s'avérerait être un processus rapide, nécessitant beaucoup d'effort et de

temps pour rétablir les dommages encourus.

Lorsque nous abordons l'éventualité d'une spirale de décroissance de la qualité, nous faisons référence à la possibilité que la carence qui pourrait s'introduire dans la formation universitaire affecterait l'ensemble des couches de notre société de même que l'ensemble des jeunes qui gravirait les échelons du système d'éducation. Ainsi, même si sur une période relativement courte, notre réseau forme des citoyens par le biais d'un système déficient au niveau de la qualité des connaissances transmises, cette période affectera grandement et à long terme l'ensemble des autres niveaux d'éducation de même que le marché du travail.

Tel que mentionné précédemment dans la section *Financement des universités* et tel que nous le verrons dans la section *Ressources pédagogiques*, le manque de financement des universités intervient directement sur la qualité de la formation des étudiants. De son côté, la qualité des études universitaires intervient directement sur tous les niveaux d'enseignement puisque la formation que recevront les étudiants universitaires influencera la qualité des élèves du primaire et du secondaire qui auront eu comme professeur un étudiant universitaire ayant vécu sa formation dans un système déficient. Ainsi, ces élèves pourraient se présenter à l'université avec un bagage académique non approprié pour des études universitaires de qualité. Cependant, en raison du besoin des universités de maintenir un taux d'inscription élevé pour obtenir leur subvention, les administrations universitaires devront favoriser l'insertion des nouveaux arrivants et ainsi diminuer la qualité de l'enseignement dans leur institution. Ce comportement aura pour conséquence de réduire la valeur du diplôme dans le but de maintenir le taux d'inscription, ce qui affectera directement la qualité de la main-d'œuvre et diminuera notre capacité d'innovation et de développement en tant que société. Nous croyons que pour les jeunes et leur avenir, cette hypothèse doit être balayée du revers de la main et que les efforts pour maintenir un réseau de qualité ne doivent faire l'objet d'aucune concession.

### ***Évaluation de la qualité***

Afin d'être en mesure d'établir une jauge de la qualité de notre système d'éducation, il est nécessaire d'instaurer des bases quant à l'évaluation de celle-ci. Un système d'évaluation de la qualité ne peut se concentrer uniquement sur l'enseignement. Considérant que les facteurs favorisant le décrochage scolaire ne se situent pas uniquement à ce niveau, il est primordial d'obtenir des informations sur l'ensemble des aspects qui caractérise le système scolaire. En effet, il sera beaucoup plus facile d'identifier les aspects déficients du système et d'agir de manière plus optimale.

Le milieu universitaire est dans un dilemme constant entre ses fonctions de centre de recherche et de milieu d'enseignement. Ce dilemme a des répercussions sur la mission et les fondements de nos universités. Doivent-elles répondre à une demande sociale ou doivent-elles être à l'avant-garde de la société ? L'évaluation de la qualité de l'éducation universitaire se voit donc imbriquée dans ces réflexions, mais pour éviter ici un mémoire qui ravive de vieilles questions, retournons au rapport Parent :

C'est pourquoi les universités doivent envisager aujourd'hui leur fonction dans la perspective de responsabilités nouvelles à partager entre elles et avec le gouvernement, pour le bien de la société et des étudiants ; les relations ne doivent plus être celles d'un bailleur de fonds avec un solliciteur et utilisateur de deniers publics, elles doivent de plus en plus être faites **de discussions franches** sur tous les problèmes de la politique de l'enseignement supérieur, dont le gouvernement a la responsabilité dernière.

Nous devons retenir de cette citation le rôle de franchise des universités et c'est ce caractère d'objectivité qui doit être la trame de fond de la qualité de l'éducation, et ce, à tous les niveaux. L'évaluation de la qualité de l'éducation doit toucher à tous les aspects : la qualité de l'enseignement, les outils et infrastructures, la qualité des programmes et le degré de développement à la sortie des études. Ces derniers paramètres doivent être évalués par l'aspect de la franchise et de l'objectivité sur une base régulière afin d'assurer une



évolution constante de notre système scolaire et ainsi s'adapter aux réalités changeantes de la jeunesse.

### **La CADEUL recommande donc :**

53

Que le gouvernement provincial incite les établissements scolaires à se doter d'un politique d'évaluation de la qualité sur le plan de l'enseignement, des outils pédagogiques, des infrastructures et des programmes et que ces évaluations s'effectuent sur une base régulière afin d'actualiser les besoins des universités.

### ***Ressources pédagogiques***

La qualité d'une institution scolaire repose sur l'excellence de la formation qu'elle offre, et ce, tant au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la formation citoyenne. Pour atteindre ce degré d'excellence, l'établissement scolaire doit avoir une bonne qualité d'enseignement, des ressources, de l'encadrement et du soutien qu'elle offre aux étudiants pendant leurs études. Cependant, avec la vague de compressions budgétaires qu'a subie le système d'éducation québécois, des lacunes se font de plus en plus sentir dans les établissements scolaires. Considérant que les coupures ont déjà des répercussions dans les unités d'enseignement, il serait inacceptable qu'une telle situation aggrave davantage les conditions de l'enseignement. Nous retenons trois principales conditions : la qualité de l'enseignement, les ressources et l'encadrement des étudiants.

La création d'un milieu d'apprentissage dynamique et stimulant nécessite des investissements en ce qui a trait aux différents supports pédagogiques. Ces supports sont régulièrement la clé pour piquer la curiosité de l'étudiant et ainsi faciliter l'apprentissage. Dans le présent chapitre, nous concentrerons notre analyse sur la réalité universitaire grandement victime d'une perte de vitesse en ce qui a trait aux ressources pédagogiques.

Actuellement, les unités d'enseignement universitaire se retrouvent dans une situation précaire. De moins en moins de professeurs se font disponibles pour répondre aux conditions mentionnées plus haut. Parallèlement, il faut noter que les ressources mises à la disposition des étudiants (matériel pédagogique, équipement informatique, etc.) sont bien souvent insuffisantes pour répondre aux exigences des cours. Quant à l'encadrement offert aux étudiants, comme les rencontres en dehors des heures de cours, il faut indiquer qu'il est nettement insuffisant et que malgré les fonds octroyés par le gouvernement, les universités n'arrivent pas à combler le fossé qui se creuse de jour en jour. À l'Université Laval, 30 % des cours du premier cycle sont offerts par des chargés de cours, qui n'ont que très rarement accès à un bureau pour recevoir les étudiants, ainsi qu'à une ligne téléphonique et à un ordinateur. Il va sans dire que dans ces conditions, l'encadrement que cette catégorie d'enseignants peut offrir aux étudiants laisse, bien malgré eux, à désirer.

Ce que la CADEUL constate pour l'Université Laval, c'est qu'en dépit d'une augmentation du nombre d'étudiants et d'une hausse du taux de diplômation, il y a toujours moins de professeurs qui enseignent au premier cycle. Il semblerait que ceux-ci préfèrent se concentrer sur leurs recherches. Comme le disait monsieur Claude Godbout, vice-recteur à l'administration et aux finances de l'Université Laval, devant la Commission de l'éducation lors des audiences de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire<sup>4</sup>, il y a une nette augmentation des chargés de cours au premier cycle, ce qui permet aux professeurs de se concentrer sur les cours de deuxième et troisième cycles et sur leurs recherches. De plus, de 1998 à 2002, le nombre de professeurs n'a cessé de diminuer, passant de 1 340 à 1 191 (*Le Spultin*, 2003 ; 5). Cette baisse du corps professoral a évidemment eu des conséquences directes sur le ratio étudiants /

<sup>4</sup> Auditions des dirigeants d'établissement d'enseignement de niveau universitaire sur leurs états financiers 2001-2002 à la Commission de l'éducation, 24 septembre 2003, <http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/DEBATS/journal/ce/030924.htm>

professeur. En effet, ce dernier est passé de 26,9 en 1998 à 30,7 en 2002 au premier cycle et de 4,9 à 6,8 aux cycles supérieurs (*Le Spultin*, 2003 ; 5).

Avec un ratio continuellement grandissant, l'Université, et surtout les enseignants, manquent de ressources. Les professeurs, devant enseigner à des groupes toujours plus nombreux, ne peuvent donner une formation d'aussi grande qualité que lorsqu'ils sont devant des groupes plus petits. Cette baisse de la qualité de la formation se traduit de plusieurs façons. Premièrement, l'approche par résolution de problème et par des formules de cours interactives, que proposait le Conseil supérieur de l'éducation dans son rapport annuel, n'est pas possible. L'enseignement devient rapidement impersonnel et inaccessible. De plus, les enseignants confrontés à des groupes immenses ne pourront se permettre d'évaluer les étudiants à plusieurs reprises, et surtout, de façon diversifiée. Les évaluations formatives sont rejetées, faute de temps pour les corriger, et les évaluations demandant un certain développement (travaux longs, examens à développement, etc.) ne se font que sur de petits groupes. Ces derniers types d'évaluation ne sont pas seulement les plus longs à corriger, mais ce sont également ceux qui demandent le plus de temps d'encadrement en dehors des cours afin de répondre aux questions des étudiants. En effet, nous remarquons que la plupart des facultés sont contraintes à choisir la formule d'évaluation suivante pour une session : deux examens, soit un à la mi-session et l'autre à la fin. Ce phénomène n'est pas sans répercussions sur la qualité des diplômes, donc sur les gens que les universités forment. En effet, les étudiants, par une formule d'évaluation uniquement sommative, développent moins leurs capacités de rédaction, leur sens critique, etc.

Le renouvellement du corps professoral suscite bien des questions et des inquiétudes au sein, entre autres, du milieu étudiant universitaire. Que ce soit au niveau du vieillissement du corps professoral, de l'insuffisance des candidatures, de la concurrence entre les universités ou encore de la faiblesse des salaires offerts, le système universitaire québécois est présentement dans une période de réflexion quant à son avenir. Forcés de composer avec les réductions drastiques de la décennie 1990 et par la suite les aléas des contrats de performance, plusieurs administrateurs n'ont pu remplacer les nombreux départs et ont ainsi diminué les embauches. De plus, les universités ayant de bonnes raisons de miser sur leur rayonnement extérieur, notamment pour se faire compétition entre elles afin d'obtenir plus de financement, sélectionnent leurs candidats selon leurs recherches, en délaissant l'importance de l'enseignement et les compétences pédagogiques.

Dire que les professeurs occupent une place importante au sein de la communauté universitaire, c'est réaffirmer un des principes fondamentaux de toute université. Il n'y a pas de doute que les professeurs sont des acteurs fondamentaux et que l'embauche de nouveaux professeurs devrait être une priorité.

En effet, le vieillissement du corps professoral est en fait victime d'un sous-financement, les universités n'ont pu remplacer ceux qui ont pris leur retraite. Par exemple, l'Université Laval a vu son corps professoral diminuer de 10 % entre 1996 et 1999. Or, sa stratégie d'embauche ne prévoit que le remplacement du deux tiers des postes libérés. Ainsi, l'Université Laval passe de 1 350 professeurs en 1996 à 1 156 en 2002 et 1 096 en 2004, alors que le taux d'inscription, lui, continue d'augmenter. Cette diminution aura une incidence directe sur la qualité et l'encadrement des étudiants. Les universités n'auront d'autre choix que d'en arriver à des solutions provisoires comme l'embauche de chargés de cours si elles ne peuvent compter sur un financement nécessaire afin de renouveler le corps professoral.

Il faut d'abord indiquer que le renouvellement du corps professoral dépend de plusieurs facteurs. Un premier facteur est l'embauche par le privé de candidats potentiels. En effet, sur 4 000 diplômés détenant un doctorat au Québec, 60 % à 70 % d'entre eux opteront pour le secteur privé plutôt que l'enseignement et la recherche universitaire. Une façon de contrer ce phénomène est bien sûr d'offrir de meilleures conditions salariales aux professeurs pour attirer un maximum de diplômés. Une autre façon de contrer ce phénomène est d'augmenter le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs en leur offrant de meilleures conditions pour

leurs études, notamment sur le plan financier. Il ne faut pas oublier que plusieurs étudiants vont délaissé leurs études et leurs travaux par manque d'argent, ce qui, en bout de ligne, nuit au renouvellement du corps professoral.

Par ailleurs, le rapport annuel sur *l'État et les besoins de l'éducation 2002-2003* du Conseil supérieur de l'éducation note que les universités québécoises devront faire un effort intense de recrutement de professeurs réguliers. Avec un taux de recrutement qui se situe entre 2,7 % et 4,4 %, ceci pose un défi de taille pour les universités qui devront voir à leur développement et à leur capacité de remplir leur mission.

En plus des points discutés plus haut, un dossier supplémentaire subsiste : le cas des bibliothèques. Non sans importance, les bibliothèques font partie intégrante de l'université et du cheminement de l'étudiant. Un étudiant ou un chercheur doit avoir à sa disposition les sources les plus complètes et les plus actuelles, et ce, tout au long de son cheminement académique ou de ses recherches.

D'abord, nous devons faire remarquer que la Bibliothèque de l'Université Laval (BUL) occupe une place importante au sein de la ville de Québec. Beaucoup d'usagers fidèles de la BUL proviennent de l'extérieur. Elle profite à toute la population de la région. Il en est de même pour son rayonnement à l'est du Québec. La Bibliothèque de l'Université Laval demeure une des plus grandes et des plus complètes. Elle a donc une grande importance. Cependant, que ce soit de près ou de loin, nul doute qu'elle a été touchée par les restrictions budgétaires.

Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises depuis le début de ce mémoire, les coupures budgétaires des années 1990 ont eu des conséquences néfastes quant aux services et activités qui touchent l'ensemble du réseau universitaire québécois. Loin d'avoir été épargnées par de telles coupures, les bibliothèques y ont aussi goûté. La diminution des ressources financières, l'insuffisance des ressources matérielles et documentaires, le peu de place accordée à l'informatique et les ressources humaines sont tous des points importants qui méritent une attention particulière, puisque la plupart des bibliothèques se sont vues dans l'obligation de réduire leur personnel et leurs services. Plus encore, elles ont vu leur budget d'acquisition gelé ou diminué pendant quelques années.

De plus, les problèmes qu'engendrent les compressions se sont aggravés par une hausse terrible des coûts de la documentation. Prenant exemple des périodiques, le classement annuel de l'Association of Research Libraries (ARL) indique que le coût moyen des périodiques a augmenté de 175 % entre 1986 et 1998 ; c'est près de quatre fois l'augmentation des prix à la consommation pendant la même période. De plus, il est important de noter que la majorité (jusqu'à 80 % pour les universités québécoises) (Chartier, 2000) des documents achetés proviennent de l'étranger. La faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain s'ajoute aux nombreuses difficultés que rencontrent les bibliothèques universitaires.

Or, il n'y a pas que les ressources financières et le budget d'acquisition qui soient touchés par ces coupures. Il y a aussi les ressources matérielles et documentaires. Comme les bibliothèques actuelles sont entrées dans l'ère informatique, le fait qu'elles ne soient pas à la fine pointe de la technologie est problématique. Elles devraient être minimalement équipées de salles informatisées et mettre à la disposition de l'étudiant des ordinateurs plus récents. De plus, la superficie des locaux, la capacité de rangement et les espaces de travail doivent être aménagés de façon à accommoder ses principaux usagers : les étudiants et les chercheurs.

Pour ce qui est des ressources documentaires, il est important de spécifier que c'est la qualité et la quantité qui déterminent majoritairement la qualité d'une bonne bibliothèque. En effet, c'est l'importance de telles ressources qui permet à une bibliothèque d'être un complément aux activités de recherches et d'enseignement universitaire.

Ainsi, si la qualité d'une bibliothèque est évaluée par ses collections, il est nécessaire d'indiquer que les ressources humaines ont aussi une large part à jouer. Après tout, ce sont les employés qui déterminent la qualité des services offerts, puisqu'ils sont l'intermédiaire entre les ressources et les étudiants.

En somme, il nous apparaît évident que la qualité de la formation universitaire est sérieusement mise en jeu en raison de la baisse de la qualité et la quantité de ressources pédagogiques, tant humaines que matérielles. Ce constat a, selon nous, un impact direct sur la qualité de la fonction enseignement, fonction qui détermine grandement l'intérêt que portent les étudiants à leur formation.

**Ainsi, la CADEUL recommande :**

Que les universités établissent un ratio fixe entre le temps de recherche et d'enseignement des professeurs.

Que plus de ressources soient mises à la disposition des chargées de cours par les universités.

Que soit fixé un ratio étudiants/professeurs dans les universités afin d'assurer la qualité de l'enseignement au premier cycle.

Que le gouvernement augmente les subventions remises aux bibliothèques universitaires.

## CONCLUSION

À la lumière de l'analyse des grandes problématiques qui touchent actuellement les jeunes, nous pouvons tirer certaines conclusions générales. Ayant un impact sur l'ensemble de la société québécoise, le choc démographique est un enjeu qui doit être pris au sérieux par toutes les générations. Dans ce contexte, les problématiques que vivent les jeunes concernent tous les citoyens du Québec, et ces derniers doivent être sensibilisés à cette situation pour assurer une meilleure cohésion sociale. Nous considérons donc que la responsabilité intergénérationnelle doit être au cœur de la prochaine stratégie d'action jeunesse.

Sur le plan de l'emploi, par la recrudescence du travail atypique ou encore par l'apparition de clauses dites orphelins, les conditions de vie des acteurs de demain nous apparaissent plus qu'incertaines. Il devient ainsi primordial d'ajuster l'ensemble des décisions gouvernementales en fonction d'un développement durable et responsable de notre société. Nous jugeons que cela doit également transparaître au sein du système d'éducation québécois par une plus grande accessibilité, et ce, à tous les niveaux de scolarité. Face à la nécessité de développer une économie du savoir, les étudiants, travailleurs intellectuels, s'avèrent des acteurs clés de la croissance économique du Québec. Ils doivent donc trouver des supports et des ressources afin d'assurer une progression maximale de leurs connaissances et ainsi augmenter leur potentiel d'innovation. L'éducation, un investissement dégagant des retours directs à la société, est donc un gage de rentabilité autant pour la société que pour les individus.

Par ailleurs, l'adaptation du milieu régional aux besoins des jeunes ne peut se faire qu'en les impliquant activement au sein des instances décisionnelles locales. De plus, la gestion régionale des fonds alloués pour les projets jeunes favorise actuellement, par le biais des forums jeunesse, une utilisation plus adaptée aux réalités locales et optimise ainsi leur efficacité. Cette méthode de fonctionnement permet, entre autres, d'éviter une administration parfois trop centralisée d'importants montants nationaux.

Dans un autre ordre d'idées, nous croyons que le phénomène alarmant de détresse chez les jeunes ne peut se régler par des mesures agissant de manière superficielle. C'est en agissant sur les inégalités sociales ainsi que sur le développement commun de la tolérance et de l'acceptation des différences qu'il sera possible d'agir efficacement sur les problèmes du suicide, de l'alcoolisme ou encore de la toxicomanie.

Face à ces constats, nous croyons que la prochaine stratégie d'action jeunesse doit adopter un caractère inclusif de l'ensemble de la société civile. En somme, l'avenir des jeunes doit inévitablement passer par une prise de responsabilité collective.

#### *La famille au Québec*

#### *Le travail atypique : un obstacle à la fondation de nouvelles familles, un levier pour le choc démographique*

Que la disparité de traitement en fonction du statut d'emploi soit interdite et consacrée comme étant un principe fondamental de la *loi sur les normes du travail*. (LNT).

Que la notion de salarié soit élargie dans l'ensemble de nos lois du travail afin que les personnes en situation de travail non traditionnelle puissent bénéficier des protections sociales de notre régime de relations de travail.

Que les mesures législatives qui s'imposent soient apportées afin d'éviter tout obstacle au droit d'association des travailleurs dans une situation d'emploi atypique.

Que soit instaurée dans le Code du travail une présomption de relation salarié-employeur en faveur de la personne qui démontre qu'elle fournit une prestation de travail pour une autre personne en échange d'une rémunération.

#### **Dans un cadre plus global la CADEUL recommande au gouvernement :**

Que soient instaurés des mécanismes de concertation entre les différents acteurs sociaux traditionnels afin d'entamer une réflexion en profondeur sur les moyens à mettre en place afin de parvenir à l'élimination du développement de la précarisation des emplois et d'inviter dans le cadre de ces mécanismes les acteurs sociaux non traditionnels directement concernés.

Que nos lois du travail soient revues afin d'élargir les couvertures sociales d'ordre public aux personnes en situation de travail non traditionnelle.

### ***Conciliation travail-famille***

#### **La CADEUL recommande:**

Que le gouvernement devienne un employeur modèle en matière de conciliation travail-famille et sur le plan du développement de nouveaux programmes afin d'intervenir concernant cette réalité.

Que le gouvernement poursuive le développement du réseau des centres de la petite enfance et qu'il envisage des pistes de solutions pour que le service soit accessible aux travailleurs ayant des horaires variables.

Que le gouvernement fasse assumer aux entreprises les coûts de santé liés au stress au travail et à l'épuisement professionnel dans le but d'encourager la mise sur pied de programme de conciliation.

### ***Conciliation études-famille***

#### **La CADEUL recommande :**

Que le gouvernement favorise la création d'un réseau de service de garde en milieu universitaire adapté aux réalités des étudiants et que soit envisagée la possibilité d'instaurer un plus grand nombre de services sur les campus.

Que le programme de congés parentaux du Québec soit adapté afin qu'il soit accessible à tous les étudiants désirant avoir un enfant.

### ***Les liens intergénérationnels : une pierre angulaire du choc démographique***

#### ***Les clauses « orphelins »***

#### **La CADEUL recommande :**

Que le gouvernement entame une réflexion en profondeur sur les façons d'établir, d'encourager et de maintenir des pratiques de sociétés favorisant l'établissement d'une solidarité intergénérationnelle afin de faire face aux défis que représentera la diminution massive de la population active.

Que le gouvernement apporte les modifications qui s'imposent à la LNT (article 87.1 et suivantes) afin d'éliminer toute forme de disparité de traitement fondée sur la date d'embauche.

Que le gouvernement élargisse l'interdiction de disparité de traitement en fonction de la date d'embauche à l'ensemble des clauses conventionnelles reliées à l'instauration de conditions de travail pouvant mener à cette forme d'iniquité.

Que le gouvernement, par le biais d'Emploi-Québec, maintienne ses initiatives favorisant l'instauration et le maintien de programmes de mentorat dans les organisations.

Que le gouvernement consacre l'importance de la solidarité intergénérationnelle comme principe fondamental du mécanisme de financement de notre système d'éducation, reconnaissant ainsi le fait qu'une éducation postsecondaire accessible et de qualité constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs de la société et que le développement des connaissances est associé aux solutions envisagées pour faire face aux défis que devront affronter les jeunes travailleurs de la société.

## ***Chapitre II : Importance de l'immigration et ouverture sur le monde***

### ***La participation citoyenne, une forme d'intégration***

**Ainsi, la CADEUL recommande:**

Que le gouvernement du Québec augmente les subventions accordées aux groupes sociaux dont la mission est de sensibiliser les jeunes aux problématiques et à la nécessité de l'immigration.

Que le gouvernement du Québec accentue ses mesures de soutien d'accueil favorisant l'intégration des familles immigrantes.

Que le gouvernement accentue l'aide aux familles étrangères dans la recherche en emploi afin de contrer le chômage qui les touche particulièrement.



## ***Congrès Mondial des Jeunes***

La CADEUL demande donc :

62

Que le gouvernement provincial déploie toute son énergie afin de favoriser la réalisation du 4<sup>e</sup> Congrès Mondial des Jeunes à Québec en 2008.

### ***Chapitre III : La réalité des régions et l'exode des jeunes***

#### ***Milieu scolaire***

Que le gouvernement provincial offre un financement spécifique aux établissements publics en région afin de rendre disponible une gamme plus large de services adaptés.

Que le gouvernement provincial assure la qualité et l'homogénéité des formations préuniversitaires à travers le Québec.

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants en raison de la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements collégiaux en région.

Que le gouvernement provincial prenne des mesures pour tenir compte de la perte d'effectifs étudiants en raison de la migration des jeunes afin d'assurer un financement adéquat des établissements universitaires en région.

Que le gouvernement provincial augmente les crédits d'impôt pour le financement, par l'entreprise privée, des programmes non conventionnels ou encore pour le cas où le secteur privé finance sans condition.

Que le gouvernement provincial, en tenant compte des particularités de chaque université, mette en place des mesures pour inciter les professeurs à aller enseigner en région.

## ***Milieu communautaire***

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC se dotent de politique jeunesse concrète.

63

Que les municipalités régionales ainsi que les CLD et les CDEC libèrent obligatoirement des places réservées aux jeunes dans leurs diverses instances.

Que le gouvernement provincial assure un meilleur soutien au réseau de maison de jeunes en région pour que ceux-ci aient un accès facile en tout temps à des psychologues et à des travailleurs sociaux.

## ***Milieu des affaires***

**Nous recommandons donc :**

Que le gouvernement provincial maintienne son programme d'appui financier à la relève agricole.

Que le programme Jeunes Promoteurs offert par les CLD couvre jusqu'à 50% des dépenses admissibles lors du démarrage d'entreprises pour les trois premières années du projet afin d'assurer la survie de la nouvelle entreprise.

Que le gouvernement provincial assure la mise en valeur de l'entrepreneuriat chez les jeunes des régions.

## ***Développement culturel***

### ***Patrimoine***

Que le gouvernement provincial mette en place des programmes favorisant la transmission du patrimoine régional chez les jeunes.

## ***Les Arts***

Que le gouvernement provincial reconnaisse les contributions sociales et culturelles des établissements collégiaux et universitaires des régions et assure un financement adéquat de leurs infrastructures culturelles.

## ***L'immigration en région***

Que le gouvernement instaure un programme de crédits d'impôt pour les entreprises régionales qui engagent des immigrants.

Que le gouvernement québécois augmente le quota des étudiants étrangers exemptés des droits différentiels dans les universités en région.

## ***Le tourisme en région***

Que le gouvernement provincial poursuive son implication financière dans le réseau VVAP.

Que le gouvernement provincial remette sur pied le fonds régional de développement touristique.

## ***Diversité de l'économie***

### ***Ressources naturelles***

Que le gouvernement provincial encourage financièrement le développement de projets jeunes et locaux d'exploitation des ressources naturelles en région dans le cadre d'un aménagement intégré.

Que le gouvernement provincial encourage la mise sur pied d'entreprises locales de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation en région.

### ***Innovation technologique et l'économie du savoir***

Que le gouvernement provincial appuie et se porte garant des créneaux d'excellence développés par

les universités en région et, qu'à cet égard, il reconnaisse les besoins spécifiques des universités en région en matière de recherche et de développement.

Que le gouvernement provincial accorde un financement spécifique pour le développement des études supérieures et la recherche dans les universités en région.

65

Que le gouvernement provincial s'implique financièrement dans le développement de centres de haute technologie en région.

### ***Fonds régionaux d'investissement jeunesse et Forums jeunesse***

Que le gouvernement provincial maintienne les forums jeunesse régionaux ainsi que leur responsabilité de gestion des FRIJ.

Que le gouvernement provincial encourage la gestion régionale des fonds alloués pour les projets jeunes afin d'assurer une utilisation plus adaptée à leur réalité.

Que le gouvernement provincial distribue minimalement au FRIJ le montant de 10 M \$ par année pour les trois prochaines années.

## ***Chapitre IV : La santé des jeunes***

### ***Manque de dynamisme en région, paupérisation dans la métropole?***

Que le gouvernement augmente son enveloppe budgétaire pour la lutte contre la pauvreté.

Que le gouvernement se penche sur la qualité et le prix de la nourriture distribuée dans les institutions scolaires.

Que le gouvernement maintienne ses programmes de sensibilisation à l'importance d'avoir de bonnes habitudes de vie.

### ***Des dépendances chez les jeunes, au cœur du milieu universitaire***

Que le gouvernement se penche sur les habitudes de consommation des jeunes en milieu universitaire et accentue l'accessibilité de ses recherches.

### ***Le suicide : étudier la source des problèmes et s'attaquer au contexte***

Que le gouvernement augmente le soutien financier aux recherches en sciences sociales reliées aux problématiques du suicide.

Que le gouvernement se dote d'une politique de lutte contre l'homophobie et sensibilise davantage les jeunes à la diversité sexuelle.

Que le gouvernement accentue l'accessibilité des services de psychologie en milieu scolaire.

Que le gouvernement fédéral mette en place des mesures visant à améliorer la qualité de vie et la prévention du suicide chez les autochtones.

## ***Chapitre V : L'éducation***

### ***Le décrochage scolaire***

Que le gouvernement favorise les initiatives permettant de faire en sorte que les établissements d'enseignement deviennent de réels milieux de vie pour les jeunes qui y étudient.

Que le personnel non enseignant (ressources complémentaires) soit reconnu comme étant un facteur d'intégration des étudiants dans ce milieu de vie.

Que le gouvernement établisse un ratio du nombre de professionnels nécessaires selon le nombre

d'étudiants afin que leurs effectifs soient déterminés en fonction du besoin des jeunes et non en fonction des décisions budgétaires de chaque commissions scolaire.

Que le gouvernement provincial envisage l'implantation de projets d'écoles communautaires à travers le Québec.

67

Que soit maintenu un système de prêts et bourses qui favorise l'accessibilité des étudiants qui n'ont pas les moyens financiers de poursuivre des études postsecondaires.

Qu'une campagne de sensibilisation aux études postsecondaires soit effectuée auprès des jeunes de milieux socio-économiques défavorisés.

### ***L'accessibilité aux études***

#### ***Le financement des universités : rôle de l'État, symbole d'accessibilité***

Que soit adoptée une loi-cadre assurant un réel gel des frais de scolarité par le plafonnement de l'ensemble des autres frais obligatoires instaurés par les administrations universitaires.

Que le gouvernement reconnaisse l'importance des services aux étudiants en augmentant la subvention dédiée à ces services afin d'éliminer la tendance voulant que les étudiants absorbent majoritairement les montants reliées aux hausses des coûts de système.

Que soit revue la grille de pondération de la fonction enseignement des universités afin que le financement des universités soit plus équitable entre les établissements.

Que le gouvernement provincial exige du gouvernement fédéral un transfert, idéalement par point d'impôt, destiné spécifiquement à l'éducation afin de régler le sous-financement des universités qui s'élève actuellement à 375 M \$.

Que le gouvernement provincial maintienne son engagement de gel des frais de scolarité.

## ***L'accessibilité géographique et culturelle***

Que le gouvernement du Québec réduise les délais d'attente et offre aux étudiants étrangers la possibilité d'obtenir plus facilement le statut d'immigrant reçu de sorte que celui-ci puisse être accordé et obtenu dès la diplômation.

Que le gouvernement provincial se penche sur la question de la reconnaissance des études des nouveaux arrivants.

Que le gouvernement provincial applique sa politique de gel aux frais de scolarité différenciés pour tous les étudiants étrangers.

## ***Qualité***

### ***Évaluation de la qualité***

Que le gouvernement provincial incite les établissements scolaires à se doter de politique d'évaluation de la qualité sur le plan de l'enseignement, des outils pédagogiques, des infrastructures et des programmes et que ces évaluations s'effectuent sur une base régulière afin d'actualiser les besoins des universités.

### ***Ressources pédagogiques***

Que les universités établissent un ratio fixe entre le temps de recherche et d'enseignement des professeurs.

Que plus de ressources soient mises à la disposition des chargées de cours par les universités.

Que soit fixé un ratio étudiants/professeurs dans les universités afin d'assurer la qualité de l'enseignement au niveau du premier cycle.

Que le gouvernement augmente les subventions remises aux bibliothèques universitaires.

**ACPAU**, « Point de non-retour. Le besoin urgent de renouvellement des infrastructures des universités canadiennes », Ottawa, 2000.

**ACPPU**, « La privatisation graduelle : les finances des universités, 1998-1999 », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, vol. 3, n° 1, février-mars 2001.

**AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**. « Rapport 2001-2002 ».

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICE DE SANTÉ ET DE SERVICE SOCIAUX**, « Objectif jeunes : comprendre soutenir », Rapport sur la santé de la population montréalaise, Montréal, 2004-2005.

**BARETTE**, Christian et *al.*, « Guide de communication interculturelle », Éditions du nouveau pédagogique, 2<sup>e</sup> édition, St-Laurent, 1996, 188 pages.

**BEAUCHEMIN**, Sophie. « Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université », Aide financière aux études, 2003.

**BERNIER**, Jean et *al.* « Les besoins de protections sociales des personnes en situation de travail non traditionnelle », gouvernement du Québec, ministère du Travail, 2003.

**BONNEVILLE**, Diane. « Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études », Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, 2003.

**BOWAN**, Alan. « La situation socioéconomique des étudiantes et des étudiants des cycles supérieurs au Québec », Regroupement des associations des cycles supérieurs du Québec, Université Laval, 1992.

**BUTLIN**, George. « Facteurs déterminants du décrochage scolaire dans les universités et les collèges communautaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol.6, n° 4, 2000, p :8-33.

**BUTLIN**, George. « Les bacheliers qui poursuivent des études postsecondaires », *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol.7, n° 2, 2001, p :23-46.

**CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES DU CANADA – QUÉBEC**, « Info-Guide – Jeunes entrepreneurs », Développement économique Canada, 2004

**CHARTIER**, Philippe. « La guerre des revues savantes », *Québec Science*, septembre 2000.  
Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, Rapport, décembre 2004.

**CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE**. « Avis sur le décrochage scolaire et social au secondaire », 2002.

**CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE**, « Remixer la cité : La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles », Montréal, 2004.

**CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE**, « Y'a pus d'avenir ici ». *L'exode des jeunes vers les centres urbains*, gouvernement du Québec, novembre 1997.



- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION.** « La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique ? », 2000-2001.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION.** « Le financement des universités », 1996.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION.** « Les universités à l'heure du partenariat », 2002.
- De BROUCKER,** Patrice, « Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus », Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, 2005.
- DOUSSANTOUSE,** Émilie et **LAPLATTE,** Benjamin, « Les universités en région : Un choix stratégique d'accessibilité et de développement », Associations étudiantes des universités régionales, 2004.
- FEUQ,** « Les Universités en région : Des acteurs indispensables au développement régional et moyen de contrer la migration des jeunes », 2002.
- FEUQ,** « Recherche sur le démographique au Québec », Montréal, 2004.
- FORCE JEUNESSE.** « Revoir la loi sur les normes du travail sans oublier les nouvelles formes de travail », 2002.
- FRIED,** M. « Taking time : Parental leave policy and corporate culture », Temple University Press, Philadelphia, 1998.
- GAUTHIER,** Madeleine, **MOLGAT,** Marc et **CÔTÉ,** Serge, « La migration des jeunes au Québec. Résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec », *Groupe de recherche sur la migration des jeunes*, INRS, urbanisation, Culture et Société, octobre 2001.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC,** « La jeunesse au cœur du Québec », *Plan d'action jeunesse 2002-2005*, 2002.
- GRUPE DETRAVAIL SUR LE RETOUR DES JEUNES EN RÉGION,** « Pour donner un coup de jeunesse aux régions », Conseil permanent de la jeunesse, Janvier 2004.
- HÉBERT, GÉRARD** et *al.* « La convention collective au Québec », Gaëtan Morin éditeur, Boucherville, 2003.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC,** « Bulletins Statistiques Régionaux » 2005.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC,** « Migrations internationales, interprovinciales et intraprovinciales, Québec et régions administratives, 1986-2004 », 2004.
- LA FINANCIÈRE AGRICOLE,** « Programme d'appui financier à la relève agricole », Gouvernement du Québec, 2005.
- LAFLAMME,** Gilles et *al. (sous la direction de)* « Le travail tentaculaire : existe-t-il une vie hors travail? », Presses de l'université Laval, Québec, 2004.
- LEWIS,** S. « Restructuring workplaces cultures : The ultimate work-family challenge? », *Women in management review*, 16, 21-29, 2001.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATION,** « La culture à l'école », *Gouvernement du Québec*, 2005
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ,** « S'entraider pour la vie », Montréal, 1998.

**NORD** et al. « Real-world reactions to work-life balance programs : lessons for effective implementation. », *Organizational dynamics*, 30, 223-238, 2002.

**RÉSEAU VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE**, « Historique », *Université Laval et Ministère de la culture et des communications*, 2005.

71

**SABA** et cie, « Retraite anticipée ou extension de la vie professionnelle ? Les aspirations des professionnels syndiqués de 50 ans et plus » dans *Cahiers québécois de démographie*, vol.14, no. 2, automne 1995, p. 245-283.

**VALOIS**, Jocelyne, « Sociologie de la famille », Édition CEC, Montréal, 1998.

**VINET**, Alain. « Travail, organisation et santé », Les presses de l'Université Laval, Québec, 2004.



**||| CADEUL**